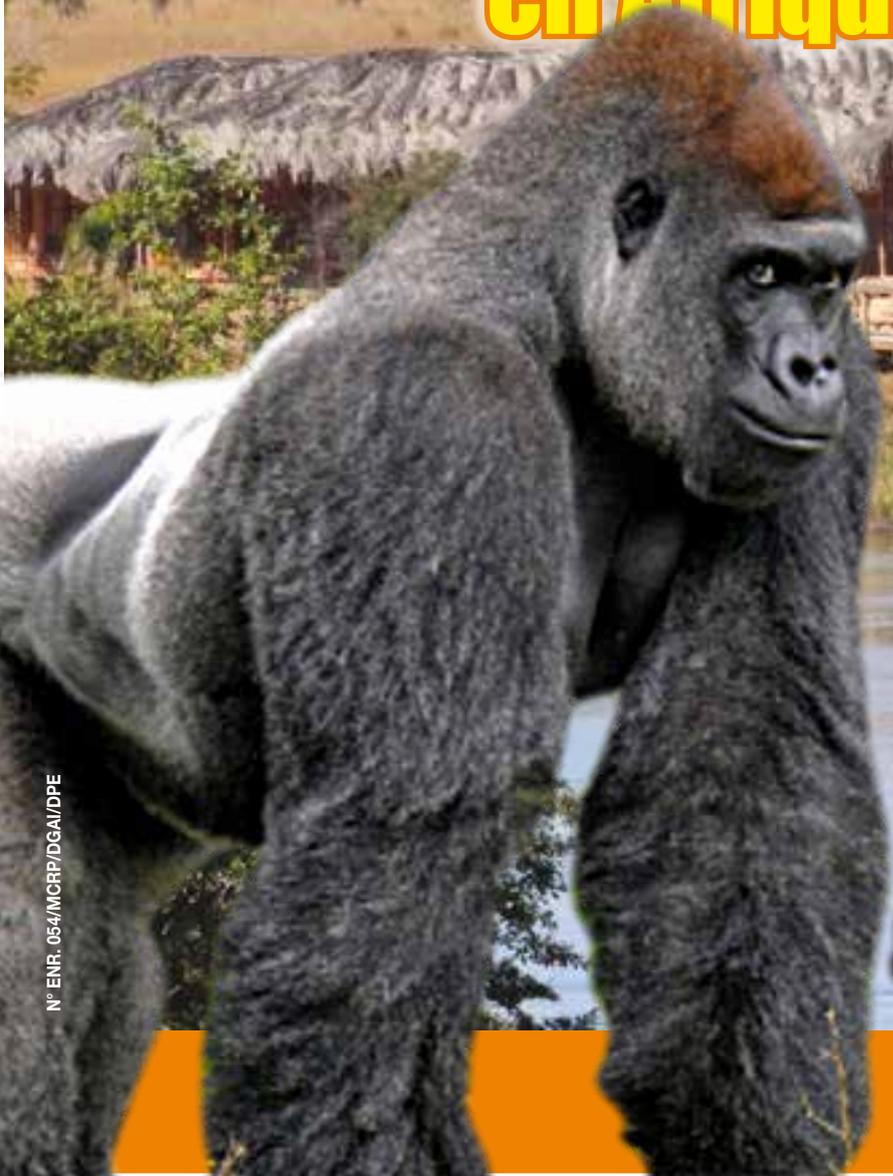


Afrique Environnement

MAGAZINE BIMESTRIEL D'INFORMATION, DE FORMATION ET DE COMMUNICATION ENVIRONNEMENTALE

RAPAC

Les enjeux de la conservation en Afrique Centrale



Mr Omer NTOUGOU NDOUTOUME
Secrétaire Exécutif du Le Réseau des Aires
Protégées d'Afrique Centrale (RAPAC)



Communication

Signalétique

Publicité

Edition

Marketing

Imprimerie

Evènementiel

Web design



Magazine Bimestriel, d'analyse et de politique environnementale, Siège Brazzaville Congo

Contacts : (+242) 05519 62 49 / 06806 05 29
E-mail : afenvironnementplus@yahoo.fr
info@afriquenvironnementplus.com
www.afriquenvironnementplus.com

Directeur de la Publication
Raoul SIEMENI

Directeur des Projets et de la formation
Brice Severin PONGUI

Coordonnatrice
Marie Danielle NGO NGUE

Rédacteur en chef
Wilfrid LAWILLA

Directeur Marketing et communication
MBAZOA BOULI Marie Madeleine

Chargé de la communication
NGO NGUE Emma Bertille

Rédaction générale
Raoul SIEMENI
Marie Danielle
Wilguette EZNEZ
SAMA Shamelle
Elsie NKAYA
Eddy DJUIMOU
Wilfrid LAWILLA

Secrétariat de Rédaction
Marie SIEMENI
Sidoine KOUNGA
Fleur NZAOU

Superviseur de correction
Bonne Année MATOUMONA

Représentant Cameroun
Adrienne ONGONO

Représentant Gabon
Gildas Parfait DIAMONEKA

Partenaire : Energie 2050
Stéphane POUFFARY

Mise en page et Graphisme
Trésor Ngandu Kabeya
tresorn7@gmail.com

Photographe
Carine OYOMA
Dieudonné KAMGUIE

Service Technique
Bernard TCHOKOTE

afenvironnementplus@yahoo.fr



6

AFRIQUE CENTRALE
Le Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale (RAPAC) reprend son élan !



12

INTERVIEW
Mr Omer NTOUGOU NDOUTOUME, Secrétaire Exécutif du Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale (RAPAC)



16

ANPN-OFAC-RAPAC
Comment assurer à l'échelle nationale l'appropriation d'un programme global de conservation



19

ENVIRONNEMENT
L'Angola et le PNUE célèbrent la Journée Mondiale sous fonds d'alerte à la protection des espèces en voie de disparition



24

Interview
Monsieur Achim STEINER, Directeur Exécutif sortant du Programme des Nations Unies pour l'Environnement et Secrétaire Général adjoint des Nations Unies



26

Interview
Dr Juliette BIAO KOUDENOUKPO, Directrice représentante du Programme des Nations Unies pour l'Environnement, du Bureau régional pour l'Afrique



33

En route pour la Cop 22
Interview
Monsieur Abdelouahed FIKRAT, Secrétaire Général du Ministère chargé de l'Environnement au Royaume du Maroc

Quand Adam s'envole pour affaires, il savoure chaque moment de son voyage.



service « plating » exclusif en Business Class



Découvrez toutes nos améliorations sur OnEvoluePourVous.ma



الخطوط الملكية المغربية
royal air maroc
Les ailes du Maroc

Edito

Lutte contre le braconnage, un combat loin d'être gagné

L'année 2016 suit son cours avec son lot d'activités de réflexion et d'élaboration des stratégies de lutte pour la sauvegarde de l'environnement et de la biodiversité. L'on retiendra comme activité marquante, la traditionnelle journée mondiale de l'environnement célébrée cette année sous fonds de cris d'alerte mondiale sur l'ampleur du braconnage abusif et du commerce illicite des produits de la faune sauvage. Pour illustration, un éléphant est tué toutes les 15 minutes dans le monde et la criminalité liée aux animaux sauvages met en danger des espèces mythiques dans le monde entier et en fait le 3ème plus gros



un éléphant est tué toutes les 15 minutes dans le monde

trafic mondial, derrière le trafic de drogue et le trafic d'armes. La disparition totale des grands singes de la Gambie, du Burkina Faso, du Bénin et du Togo, l'extinction du dernier rhinocéros noir de l'ouest au Cameroun, bref, le continent africain est le plus durement touché. Si Plusieurs rapports nationaux et internationaux font état de la disparition imminente de certaines espèces animales fortement victimes de braconnage, l'on est en droit de se poser la question de savoir : comment vaincre ce fléau dans un contexte où les pays les plus touchés manquent de moyens financiers et

matériels pour y faire face ? ». Le Cameroun et le Kenya qui ont récemment détruit leurs stocks d'ivoire issus du braconnage,

ont voulu par ce geste, attirer l'attention du monde sur l'urgence d'une solution immédiate visant à faire face à la criminalité faunique galopante. S'il est certes vrai que le manque de moyens financiers est un indicateur justifiant la mise en place des stratégies efficaces pour combattre le braconnage, on peut toutefois saluer les efforts entrepris par certains États africains comme l'Angola qui vient de saisir l'occasion de la célébration de la 44e journée mondiale de l'environnement, pour inaugurer l'ouverture d'une école sous régionale de formation d'écogardes, dont la particularité réside dans la conversion des anciens combattants de l'armée nationale en écogardes.

En Afrique centrale, la réforme entreprise par le Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale, RAPAC permet également de faire évoluer les législations et les politiques de conservation des parcs et aires protégées, ceci en vue d'optimiser les échanges d'expériences entre ses États membres pour contrer l'avancée du braconnage et développer l'écotourisme afin qu'il puisse contribuer de façon significative dans l'économie de nos pays. ■

Raoul SIEMENI





AFRIQUE CENTRALE

Le Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale (RAPAC) reprend son élan !

La réforme du RAPAC est désormais un mouvement sans retour de repositionnement du réseau comme leader régional de l'appui aux aires protégées d'Afrique Centrale : « sans retour » parce que en février dernier à Malabo (Guinée Equatoriale), le scénario de cette réforme a été pour la seconde fois fermement rappelé par les 17 administrateurs du RAPAC ; « repositionnement » car la vocation initiale du RAPAC (être une plateforme multi-acteurs de partage et d'action au profit des aires protégées), brièvement mise en question en 2014, a été maintenue, approfondie et clarifiée par ces mêmes Administrateurs ; enfin, « leader régional », puisqu'au sortir de cette période de turbulences, il est désormais avéré qu'aucune autre institution d'Afrique Centrale ne sera davantage légitime et crédible pour remplir ce rôle au profit des aires protégées.

Un Conseil d'Administration unique en son genre

Pour mesurer l'importance de cette réunion de Malabo, il faut rappeler qui sont ces 17 administrateurs du RAPAC qui poussent avec détermination l'achèvement de cette réforme, en commençant par le Président du RAPAC, élu en 2013 à la suite de M. Samy Mankoto : il s'agit de S.E. Anatolio Ndong Mba, ancien représentant de la FAO dans plusieurs pays africains, ministre et vice-premier ministre de son pays et actuellement Ambassadeur représentant la Guinée Equatoriale aux Nations Unies.

Le Président du RAPAC dirige un Conseil d'Administration tout à fait unique dans la région, puisque pour chacun des huit pays (**Cameroun, RCA, Congo Brazzaville, DRC, Guinée Equatoriale, Sao Tomé et Principe, Tchad et le Gabon qui abrite le Siege**) actuellement représentés au RAPAC, siègent deux représentants (donc 16 Administrateurs en tout) : l'un désigné par l'autorité étatique de tutelle des aires protégées, l'autre par la société civile de chacun de ces huit pays.

Cela fait du RAPAC la seule institution régionale véritablement représentative de toutes les composantes d'un secteur environnemental donné, qu'elles soient étatiques ou non-étatiques.

Comme le dit l'Administrateur étatique de R.D Congo, le Dr. Cosma Wilungula Balongerwa (ADG de l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature, ICCN) : « **Le RAPAC est bien cadré pour coordonner les interventions sectorielles et son statut exceptionnel l'a rendu crédible pour les bailleurs comme l'union européenne et l'Organisation internationale des bois tropicaux.** »

C'est bien cette exceptionnelle synergie des acteurs du secteur que la réforme du RAPAC entend consolider et développer : en partageant les droits de vote de son Assemblée Générale équitablement entre deux collèges, l'un pour les membres étatiques et l'autre pour les non-étatiques, de sorte que RAPAC puisse accueillir autant de membres non-étatiques que nécessaire sans que la souveraineté des membres étatiques n'en soit diminuée d'aucune manière. Le nouveau S.E. du RAPAC, Omer Ntougou Ndoutoume, **déclare ainsi que la réforme institutionnelle « vise une ouverture et une implication plus effective et plus large de tous les acteurs concernés par la gestion des aires protégées ».**

Initiateur et garant de la bonne conduite de ce subtile processus institutionnel, le Président du RAPAC, S.E. Anatolio Ndong Mba, s'est montré très confiant lors de la réunion de Malabo : selon lui, le RAPAC est la seule organisation sous régionale à avoir lancé une réforme si profonde, de sorte que le Réseau sera « **à partir de maintenant l'organisation sous régionale qui sera mobilisée et évaluée par les autres organisations internationales** ».

Il semble que cette évolution institutionnelle du RAPAC séduit déjà, puisque le Conseil d'Administration de Malabo tenu le 9 Février 2016 a examiné le dossier introduit par le Rwanda pour rejoindre le RAPAC : « **le Rwanda se sent obligé de rejoindre le groupe régional dans ses efforts de conservation de la biodiversité des écosystèmes de l'Afrique Centrale en vue d'un développement durable de ses populations** » explique Télésphore NGOGA, le chargé de la conservation transfrontalière à l'Agence Rwandaise de Développement (RDB).

Une stratégie plus focalisée et directement reprise par l'organigramme

Pour prolonger cette consolidation institutionnelle dans le domaine stratégique, le RAPAC a également actualisé son plan d'action, avec les effets suivants résumés par Jean Pierre AGNANGOYE, ancien secrétaire exécutif (S.E.) du RAPAC devenu conseiller technique du nouveau S.E. : « **la réforme est en train de rétablir la crédibilité du RAPAC au plan technique, sa légitimité au plan politico-économique et sa notoriété auprès du public** ». Pour produire ces résultats, l'ancien Secrétaire Exécutif (S.E.) avait proposé au nouveau S.E. en 2015 une reformulation du plan d'action du réseau plus strictement conforme aux nouvelles attentes des membres et des principaux partenaires du RAPAC, version actualisée qui a été entérinée à Malabo.

L'exécution de ce « plan stratégique et d'action 2016-2020 », désormais concentrée sur seulement trois objectifs spécifiques, est confiée à un Secrétariat Exécutif réorganisé très logiquement en trois départements techniques : le nouveau S.E., Omer Ntougou Ndoutoume, déclare à ce sujet que « **les rôles des trois experts du RAPAC seront de diffuser et harmoniser parmi les praticiens de terrain les meilleures pratiques respectivement de gestion**

des aires protégées pour le département crédibilité technique, de gouvernance et de valorisation des aires protégées pour le département légitimité socio-économique et enfin, de sensibilisation des multiples cibles visées pour le département notoriété publique ».

Le retour de la confiance des partenaires

Si cette réorganisation du RAPAC a réalisé la jonction entre le stratégique et l'opérationnel, elle a également rétabli la jonction entre le réseau et ses partenaires, comme le souligne son Président, S.E. Anatolio Ndong Mba : « **la phase de réforme que nous menons a permis au RAPAC de regagner la confiance des pays et des partenaires techniques et financiers, mais surtout, de stabiliser la structure de notre organisation** ».

Et de souligner que les deux vont ensemble, confiance des partenaires et efficacité de la structure, puisqu'un partenaire historique du RAPAC, l'Union Européenne, a octroyé fin 2015 une subvention spécifiquement destinée à soutenir la réforme du RAPAC, y compris dans ses aspects les plus managériaux : ainsi, cette subvention soutient l'engagement d'une « démarche qualité » au sein du département « administration et finance » du RAPAC,



S.E. Anatolio Ndong Mba, Président du RAPAC

devant conduire à la certification de cette fonction cruciale de l'institution.

Pour le représentant de l'Union Européenne, alors que le RAPAC traversait depuis 2014 une crise de croissance doublée d'une confusion institutionnelle, son Conseil d'Administration a su prendre en avril 2015 à Libreville des décisions très courageuses, tant sur le management que sur la réforme, dont la grande cohérence d'ensemble a convaincu son institution de renouveler son engagement : « **le RAPAC avait besoin d'une réforme radicale pour lui permettre de remplir un rôle important auquel lui seul peut prétendre, et surtout, pour contribuer à la mise en œuvre du programme environnemental régional du 11^e FED** ».

Bien conscients de l'apport remarquable que certains partenariats ont apporté au RAPAC, les Administrateurs du RAPAC ont d'ailleurs érigé au statut de Membre d'Honneur l'un de ceux qui ont le plus fait pour le réseau, et cela, depuis son origine, à savoir M. Enrico Pironio de l'Union Européenne (DEVCO-C2), qui dans un courrier s'est dit très reconnaissant de l'attention particulière placée à son endroit par le RAPAC : « **l'Afrique Centrale, ses populations et ses extraordinaires et incomparables ressources naturelles, ont eu, et continuent d'avoir une place toute particulière dans ma vie professionnelle et privée** » a-t-il précisé.

Des personnes visionnaires aux services d'institutions fortes

Cette décision symbolique du Conseil d'Administration du RAPAC visait à gratifier les individus qui souvent sont cachés derrière les réussites institutionnelles. Ainsi, orientée en avril, planifiée en septembre et financée en novembre 2015, la réforme du RAPAC produit déjà ses premiers fruits seulement un an après son initiation : il fallait pour cela l'énergie remarquable des acteurs de cette réforme !

Les succès déjà engrangés par cette réforme du RAPAC reposent en effet sur des individus qui, au plus fort de la crise, ont osé s'engager pour la sauvegarde d'une institution emblématique de la protection du patrimoine naturel de la région : pour espérer sauver les aires protégées de la région, il fallait maintenir la contribution de cette institution régionale, et pour que cette institution régionale soit à la hauteur du défi, il fallait le dévouement de ses membres et



de ses techniciens.

Les décideurs visionnaires qui ont fondé RAPAC il y a 16 ans et ceux qui aujourd'hui le relancent, nous font cette démonstration.

« **Nous devons donner de la valeur aux institutions et aux Organisations que nous avons nous même créés, comme le RAPAC, qui accompagne nos pays dans la gestion et la valorisation de nos aires protégées** » expliquait S.E. FANCISCO MBA OLO BAHAMONDE, Ministre de l'Agriculture et des forêts de la République de Guinée Equatoriale, lors de l'ouverture des assises de Malabo : il réaffirmait ainsi le soutien de son pays aux efforts de réforme de RAPAC et rappelait à tous que le RAPAC avait accompagné l'évolution des aires protégées d'Afrique centrale et avait contribué à renforcer la conscience des Gouvernements sur la nécessité de protéger les ressources biologiques et la biodiversité, « **C'est donc une organisation importante, à laquelle nous tenons particulièrement, et dont le travail est aujourd'hui reconnu à travers le monde entier** ». ■



SPECIAL INVITATION



CONGO BASIN LEADERS DIALOGUE



CONSERVATION INITIATIVES

- THE SUCCESSES
- THE CHALLENGES
- THE OPPORTUNITIES

HIGHLIGHTS:

keynote address: IUCN DG
 Keynote speakers: COMIFAC,
 Congo Basin Country
 Representatives, Strategic
 Partners, Civil Society ...

DATE: 2nd September 2016
VENUE: Room 316B
TIME: 14.30 – 16.30

Contact: MBITIKON RAYMOND
 EXECUTIVE SECRETARY, COMIFAC
comifac@comifac.org/
Rmbitikon@comifac.org



SPECIAL INVITATION



COMBATING WILDLIFE CRIMES IN CENTRAL AFRICA



- INITIATIVES ON THE GROUND
- LESSONS LEARNT
- PERSPECTIVES

DATE: 2nd September 2016
VENUE: 308B
TIME: 18.00 – 19.00

OMER NTOUGOU
omer.ntougou@gmail.com
 EXECUTIVE SECRETARY, RAPAC





**Mr Omer NTOUGOU
NDOUTOUME , Secrétaire
Exécutif du Le Réseau des
Aires Protégées d'Afrique
Centrale (RAPAC)**

Interview

Mr Omer NTOUGOU NDOU-TOUME , Secrétaire Exécutif du Le Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale (RAPAC)

Trois ans après la réforme du Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale en sigle RAPAC, Afrique Environnement Plus vous livre dans cette interview exclusive du Secrétaire Exécutif de ce Réseau Monsieur Omer NTOUGOU, les grandes avancées contenues dans cette nouvelle vision de la conservation des aires protégées d'Afrique Centrale.

Afrique Environnement Plus : Quel état faites-vous du fonctionnement du RAPAC depuis sa mutation en qualité d'ONG?

Monsieur Omer NTOUGOU : Créée en 2000 par de célèbres pionniers de la conservation dans la région (parmi lesquels l'actuel S.E. de la COMIFAC) en tant qu'ONG de droit gabonais rassemblant des professionnels de la conservation des aires protégées, le RAPAC a muté en 2013 en ONG internationale ayant un Accord de siège avec le Gouvernement du Gabon, afin de mettre son statut en accord avec sa vocation à la fois régionale et inclusive.

En tant qu'association de droit Gabonais et a fortiori en tant qu'institution à vocation sous régionale ayant un accord de siège avec un pays membre de la CEEAC, le RAPAC a été reconnu comme institution spécialisée de la CEEAC à travers la COMIFAC, dans le domaine de la conservation de la biodiversité. Ceci a fait que RAPAC soit mandaté par la COMIFAC en 2004 la mise en œuvre de l'axe de son Plan de convergence relatif à « la concertation, l'harmonisation et l'intégration sous-régionale dans les aires protégées ».

Nous soulignons que l'Accord de Siège octroyé par la République du Gabon accorde au personnel non gabonais du RAPAC des immunités dues au personnel

diplomatique et assure l'exonération des importations en équipement dans le cadre des objectifs du RAPAC. Je peux simplement dire que la mutation en ONG régionale a été l'occasion pour le RAPAC de conforter sa position d'institution représentative de tous les acteurs des aires protégées dans la sous-région.

Quels sont les grands axes qui définissent la priorité de vos actions dans le domaine de la conservation ?

La mission du RAPAC est de mettre en réseau les acteurs et partenaires des aires protégées d'Afrique Centrale pour partager les meilleures pratiques de gouvernance et de gestion de la nature.

L'objectif global du RAPAC est de contribuer de manière concertée à une amélioration de la fonction et du statut de conservation des aires protégées d'Afrique Centrale par le renforcement de la gestion globale du réseau, l'échange d'expérience et d'expertise, la diffusion de l'information et l'harmonisation des outils de gestion.

Les résultats visés par l'actuelle stratégie 2016-2020 du RAPAC sont au nombre de trois , dérivés de la raison d'être du RAPAC :

- I. *La qualité de la gestion du réseau et des Aires Protégées d'Afrique Centrale sont reconnues comme élevées par les spécialistes (« Accroissement de la Crédibilité du réseau ») ;*
- II. *La valeur et la gouvernance des Aires Protégées d'Afrique Centrale sont reconnues comme élevées par les décideurs (« accroissement de la Légitimité du réseau ») ;*
- III. *L'attachement au réseau et aux Aires Protégées d'Afrique Centrale est élevé au sein du public (« Accroissement de la Notoriété du réseau »).*

Comment présentez-vous de façon générale l'état de fonctionnement des parcs et des aires protégées en Afrique centrale ?

Les pays d'Afrique centrale ont décidé de faire passer leur contribution à la conservation de la biodiversité en faveur de l'humanité par la création et l'augmentation des aires protégées, ces portions de leurs territoires consacrées à la protection de la nature. Situées pour la plupart dans les forêts du bassin du Congo, deuxième poumon de la planète après l'Amazonie, les aires protégées d'Afrique centrale abritent une diversité biologique mondialement réputée.

Compte tenu des bouleversements climatiques et géopolitiques en cours, nos aires protégées sont en mutation : des mécanismes de bonne gouvernance sont en train d'être expérimentés, le partage des meilleures pratiques de conservation est devenu une priorité et à travers toute la sous-région,

nous nous concertons régulièrement sur les problèmes les plus épineux comme le braconnage ou la vie des écogardes, de sorte qu'ensemble nous évoluons. Néanmoins, ces mêmes aires protégées ne réussissent pas toutes à garantir le maintien des espèces et des habitats sauvages, quand elles font face non seulement à l'insuffisance des moyens humains, matériels et financiers, mais également face à la mauvaise gouvernance de ces mêmes moyens. Mal conservées, elles sont donc l'objet d'atteintes récurrentes par les braconniers, les populations riveraines à la recherche de ressources vitales, les décideurs en charge de l'urbanisme et des infrastructures, les prospecteurs de nouvelles richesses du sol et du sous-sol, les belligérants armés... Mais je peux t'assurer que ces menaces font objet d'un combat quotidien de tous les acteurs engagés dans cette sous-région.

Plusieurs institutions et organisations de la sous-région font face aux problèmes de fonctionnement suite au manque de financement des Etats. Comment y faites-vous face et quelles sont vos sources de financement alternatif après l'arrêt du programme ECOFAC V ?

L'implication du RAPAC dans les grands programmes régionaux qu'étaient ECOFAC V et PACEBCo avait fourni au Réseau des financements pour une partie de son fonctionnement, mais l'avait aussi en partie détourné de son cœur de métier : c'est une des raisons qui ont conduit le Président du RAPAC, dès fin 2014, à engager l'institution sur la voie de la réforme.

C'est le lancement de cette réforme et en particulier les décisions courageuses prises par l'Assemblée Générale d'avril 2015 qui ont permis au RAPAC de susciter à nouveau l'intérêt de ses partenaires : l'ambition retrouvée a payé.

Ainsi, au regard du caractère essentiel de sa mission dans la sous-région et des résultats engrangés depuis plus de quinze années, le RAPAC a encore une fois convaincu son principal bailleur de fonds depuis le début, à savoir l'Union Européenne, de le soutenir via une subvention spéciale en appui à sa réforme.

Entre-temps, le Secrétariat Exécutif a su diversifier ses sources de financement par des accords avec d'autres partenaires comme l'OIBT et le Centre Commun de Recherche de la Commission Européenne dans le cadre du programme BIOPAMA.

Au terme de la réforme en cours, il est attendu de nouveaux financements plus en ligne avec la nouvelle stratégie du RAPAC, venant notamment de l'Union Européenne dans le cadre du 11^{ème} FED et de la BAD dans le cadre du fonds verts pour la lutte contre le changement climatique (redéfini au cours de la COP 21 à Paris), mais aussi venant de nouveaux partenaires du RAPAC, qui semblent intéresser par les innovations que porte notre organisation sur des sujets tels que la promotion des éco-gardes, les PPP spécifiques aux AP, l'observation et la certification de la gestion des AP, la fourniture de biens et services aux AP via les chèques-service etc.

Enfin, pour s'assurer un financement réellement durable, le RAPAC a évalué la possibilité de créer



Le S.E du RAPAC lors d'une réunion durant la COP21 de Paris 2015



Le S.E du RAPAC avec Roger Milla, ambassadeur de RAPAC auprès des communautés riveraines des parcs en AC



Le S.E du RAPAC avec l'ADG ICCN de la RDC

vous de ces rencontres en rapport avec vos activités ?

Le RAPAC, en tant que Réseau de partage des meilleures pratiques, profite de toutes ces grandes occasions pour chercher au moins trois résultats concrets :

- I. Repérer les principales innovations du secteur aires protégées sur les plans scientifiques, techniques, opérationnels, pour pouvoir ensuite les expérimenter dans le contexte de la sous-région et en lien avec un ou plusieurs des pays représentés au RAPAC, et ensuite partager les leçons apprises avec les 80 gestionnaires des aires protégées d'Afrique centrale membres du Réseau ;
- II. Porter haut la voix des acteurs des aires protégées d'Afrique centrale, notamment en synergie avec d'autres instances sous régionales de gestion des ressources naturelles comme la CEEAC, la COMIFAC ou OFAC, ainsi qu'avec des Partenaires techniques et financiers et avec, nous l'espérons de plus en plus, des riverains des aires protégées, communautés et entrepreneurs ;
- III. Enfin, notre Réseau profite de ces forums pour... réseauter ! C'est-à-dire connecter les membres du RAPAC avec leurs homologues d'autres sous-régions, ou même avec leurs homologues du niveau global, afin de diversifier les échanges d'expériences techniques, et quand la convergence se confirme, établir de nouveaux partenariats stratégiques et parfois financiers.

un fonds fiduciaire régional pour la conservation en Afrique, qui disposerait de plusieurs guichets pour satisfaire non seulement le RAPAC mais toutes les organisations cherchant à partager avec le RAPAC les bénéfices d'un tel dispositif : nom de code provisoire, FAPAC (l'étude de faisabilité est déjà disponible).

Le RAPAC a été présent à plusieurs grands rendez-vous sous régionaux et internationaux. Quel bilan faites-

Par Raoul SIEMENI



Photos de Groupe du Conseil d'Administration du RAPAC à Malabo en Février 2016

ANPN-OFAC-RAPAC

Comment assurer à l'échelle nationale l'appropriation d'un programme global de conservation



Le protocole d'accord signé en mai dernier par l'ANPN du Gabon (Agence Nationale des Aires Protégées), l'OFAC et le RAPAC (respectivement Observatoire et Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale) est exceptionnel parce qu'il va permettre pour la première fois l'observation rigoureuse et harmonisée de toutes les aires protégées d'un pays, mais aussi parce que ce protocole est le résultat de l'appropriation finalement très rare d'un programme de bailleur, en l'occurrence le programme BIOPAMA de l'UE, par des institutions souveraines nationales et régionales.

Ce protocole pourrait même devenir historique s'il était suivi de la signature avant fin 2016 de protocoles similaires entre l'OFAC, le RAPAC et l'ICCN de RDC, l'ACFAP du Congo ou encore la DCFAP du Tchad, qui tous ensemble conduiraient à la création du bas vers le haut d'un Observatoire régional des aires protégées – ce qui en terme de résultat mais aussi de méthode, serait peut-être une première mondiale.

Avril 2014 au siège du Centre Commun de Recherche (ou JRC) de la Commission Européenne à Ispra en Italie : quelques acteurs de la conservation des aires protégées en Afrique Centrale s'engagent dans un processus que l'on ne constate que très exceptionnellement sur le terrain, à savoir s'approprier sincèrement et concrètement certains des objectifs et outils d'un programme international pour les faire converger avec les priorités des autorités nationales concernées.

Le programme en question, c'est BIOPAMA, un programme d'observation des aires protégées financé par l'UE sous l'égide et au bénéfice des pays ACP, dont la maîtrise d'œuvre est partagée

entre l'UICN et le JRC. Concernant l'Afrique Occidentale et Centrale, en avril 2014, soit près d'un an après son lancement officiel à Dakar, ce programme BIOPAMA n'a pas encore beaucoup de réalisations concrètes à porter à son crédit, mais un outil technique d'évaluation de la gestion des aires protégées, développé principalement en RDC dans les marges de BIOPAMA, semble en mesure de combler brillamment cette lacune : en effet, dès que l'information du questionnaire est achevée, cet outil d'observation permet aux praticiens de terrain et notamment aux Conservateurs de parcs de visualiser sur un « radar » à 6 axes les principaux défauts et qualités de leur gestion, leur permettant ainsi de discuter avec les experts des mesures correctrices à mettre en œuvre dès la fin de l'observation.

Quelques représentants légitimes du secteur de la conservation en Afrique Centrale, réunis par le JRC à Ispra, mesurent immédiatement le très haut potentiel d'efficacité de cet outil d'observation des AP et font une proposition extraordinaire aux porteurs de BIOPAMA : ils vont tester cet outil en Afrique Centrale, dans « leurs » AP, et quasiment sans recourir aux subventions de BIOPAMA mais plutôt en utilisant leurs financements déjà disponibles ainsi que l'expertise d'un consultant déjà mobilisée par BIOPAMA, appelé Carlo PAOLINI.

Au premier rang de ces représentants légitimes du secteur des AP en Afrique Centrale, on trouve : Florence PALLA, Omer NTOUGOU, Ben BALONGELWA, Sandra RATIARISON, Cyril PELISSIER ou Romain CALAQUE, qui à cette époque sont respectivement cadres au RAPAC, à l'ANPN, à l'ICCN, à ECOFAC, à WWF et à WCS.

Ces tests ont lieu dans la foulée, entre juillet et septembre 2014, simultanément au Gabon et en RDC – mais est-ce un hasard, puisque ces deux pays disposent d'Agences de gestion des AP reconnues et dynamiques. Les résultats de ces tests sont présentés deux mois plus tard en parallèle de la plénière du PFBC-2014 qui se tient à Brazzaville : l'accueil est tellement favorable que, bien que cet outil n'ait jamais été prévu dans le cadre logique de BIOPAMA, il devient la vitrine de ce programme et semble être en voie d'adoption par les pays pour l'observation des AP en Afrique Centrale.

En 2015, ce protocole de collecte et d'analyse des données sur la gestion des AP, désormais baptisé IMET, est à nouveau testé par l'ANPN au Gabon en présence de Conservateurs venus des pays voisins, il reçoit un nom (IMET), puis il se voit consolidé par un manuel de coaching (appelé COMIT) et enfin il suscite des discussions de plus en plus nombreuses à travers le vaste programme BIOPAMA, qui au-delà de l'Afrique Centrale, vise l'ensemble des presque 80 pays ACP. Après des tests unitaires dans quelques AP, il devient donc nécessaire de passer au niveau supérieur en utilisant IMET à l'échelle de tout le réseau d'AP



d'un pays, et c'est à nouveau l'ANPN du Gabon qui ouvre la voie, suivie de près par l'ICCN de RDC.

En face du Secrétaire Exécutif de l'ANPN, Lee WHITE, et de ses collaborateurs Nestor BOUENGUE et Olivier ASSAME ONDO, on retrouve dans les négociations techniques deux familiers de BIOPAMA qui étaient les principaux artisans du « détournement » de BIOPAMA au profit des pays de la sous région intervenu à Ispra en avril 2014, à savoir Florence PALLA et Omer NTOUGOU, devenus respectivement coordinatrice de l'OFAC et Secrétaire Exécutif du RAPAC.

Ces négociations techniques aboutissent à un projet de Protocole d'Accord entre l'ANPN, l'OFAC et le RAPAC qui vise à « créer un cadre institutionnel et opérationnel pour appuyer aux niveaux local, national et régional la collecte et l'analyse des données sur l'évaluation de l'efficacité de gestion des parcs nationaux du Gabon selon la méthode IMET (Integrated Management Effectiveness Tool), adoptée de manière consensuelle par les Parties ». Concrètement, l'ANPN s'engage d'une part à utiliser un outil unique et standardisé (c'est-à-dire IMET) pour observer l'intégralité des aires protégées du Gabon et s'engage d'autre part à partager ces résultats avec l'OFAC et le RAPAC, en échange de quoi l'Observatoire et le Réseau s'engagent d'une part à appuyer la collecte des données de l'ANPN du point de vu technique et financier (notamment via BIOPAMA), et s'engagent d'autre part à consolider la conservation des AP au niveau régional grâce à la valorisation des données du Gabon.

Cet exceptionnel protocole est signé par l'ANPN, la COMIFAC (tutelle de l'OFAC) et le RAPAC en mai 2016. Pourquoi est-il exceptionnel ? Parce qu'il est extrêmement rare qu'un projet technico-financier à durée limitée, initié par un bailleur et venant du niveau global, deviennent ainsi un contributeur significatif et intégré à l'intérieur d'un processus technico-institutionnel durable, voulu et copiloté par une autorité nationale et deux institutions régionales. Ce protocole consacre finalement une convergence très rarement observée entre crédibilité technico-financière des PTF (partenaires techniques et financiers) et légitimité institutionnelle des acteurs souverains, ainsi que la convergence entre un processus descendant de bailleur et un processus ascendant de praticiens de terrain.

Pour ces diverses raisons, ce protocole d'accord ANPN-OFAC-RAPAC est exceptionnel et pourrait même devenir historique si, conjugué dans les prochains mois aux signatures de protocoles similaires entre respectivement l'ICCN de RDC, l'ACFAP du Congo ou encore la DCFAP du Tchad, et l'OFAC et le RAPAC, ce premier protocole conduisait à l'émergence d'un véritable Observatoire Régional des aires protégées d'Afrique Centrale, susceptible d'être reconnu en 2017 par les dix Ministres de la COMIFAC.

Ce serait une consécration pour les efforts fournis tant par les acteurs de l'ANPN, de l'OFAC et du RAPAC, que par les acteurs du programme BIOPAMA, au premier rang desquels ceux qui avaient voulu la réunion au JRC d'Ispra en avril 2014 ■

HAKUZIMANA Damascene

(hakuzadamas@gmail.com / +241 04045110)



Inauguration de l'école régionale des écogardes de Cuando Cubangu en Angola



DG de AEP, M. Raoul SIEMENI et la SG de la Francophonie, Mme Michaëlle JEAN

ENVIRONNEMENT

L'Angola et le PNUE célèbrent la Journée Mondiale sous fonds d'alerte à la protection des espèces en voie de disparition

La criminalité environnementale atteint des records avec une valeur estimée à 258 milliards de dollars, dépassant le trafic illégal d'armes légères. Les organisations criminelles internationales profitent du pillage des ressources de la planète Terre.

La Journée Mondiale de l'Environnement 2016 s'est célébrée sous le thème de la lutte contre le commerce illicite d'espèces sauvages avec pour slogan « libérez votre instinct sauvage pour protéger la vie ». L'Angola est le pays hôte. Ce choix se justifie par la diversité exceptionnelle de ce pays qui renoue lentement avec une vie institutionnelle apaisée. C'est aussi une invite donnée aux autorités angolaises de renforcer le combat contre le commerce illicite de grands animaux comme le rhinocéros ou encore l'éléphant. Ce thème de la JME conforte





Présidium ouverture solennelle de la célébration de la journée mondiale de l'environnement en Angola

les résolutions adoptées lors de l'Assemblée des Nations pour l'Environnement portant notamment sur l'éradication du crime sur les espèces sauvages et la mobilisation internationale des ressources financières et technologiques en vue de réduire considérablement l'ampleur du phénomène. L'Angola possède de magnifiques ressources environnementales comme un littoral encore vierge ainsi que des forêts et des prairies comparables à celles de la Namibie ou de la Zambie. Dans le pays vivent des lions, des grands singes et des antilopes géantes, des perroquets gris d'Afrique dont le déclin est dû essentiellement au commerce illicite.

De toute évidence, cette année la JME a servi à insister sur les évidences de menace pesant sur les espèces sauvages. Il s'agit essentiellement de relayer l'information juste sur des phénomènes susceptibles de rompre les logiques de l'écosystème et conduire à des catastrophes irréparables.

La valeur des crimes contre l'environnement a connu une augmentation de 26% en comparaison aux estimations précédentes, atteignant un montant situé entre 91 et 258 milliards de dollars aujourd'hui contre 70 à 213 milliards de dollars en 2014, selon le nouveau rapport publié le

4 Juin 2016 par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et INTERPOL. *La hausse des crimes contre l'environnement*, publié à la veille de la Journée mondiale de l'environnement (JME), démontre que des lois laxistes et des forces de sécurité souffrant de financements insuffisants donne l'opportunité aux réseaux criminels organisés et à des groupes rebelles armés de s'enrichir grâce à un commerce qui alimente les conflits, dévaste les écosystèmes et menace les espèces sauvages d'extinction.

Le directeur exécutif sortant du PNUE Achim Steiner affirme : « Interpol et le PNUE ont uni leurs forces afin d'attirer l'attention du monde entier sur l'ampleur de la criminalité environnementale. Les vastes sommes d'argent générées par ces crimes maintiennent des organisations criminelles internationales sophistiquées en activité, et alimentent l'insécurité à travers le monde. Le résultat est à la fois dévastateur pour l'environnement, pour les économies locales mais aussi pour toutes les personnes menacées par ces entreprises criminelles. La communauté internationale doit s'unir dès maintenant afin de prendre des mesures nationales et internationales fortes pour mettre fin à la criminalité environnementale. »



La **Journée Mondiale de l'Environnement (JME)** est célébrée tous les 5 juin. Adoptée en 1972 à l'occasion de la conférence de Stockholm en 1972, consécutivement à la création du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), la JME constitue depuis une quarantaine d'années une plateforme d'analyse mondiale des efforts engagés dans une centaine de pays en faveur de la protection de l'environnement. Elle est aussi le point d'attraction des initiatives locales de citoyens du monde pour une protection de la vie humaine, sous le couvert des combats pour l'environnement.

La gravité d'un trafic devenu planétaire

La criminalité environnementale surpasse désormais de loin le trafic illégal d'armes légères qui est pourtant évalué à 3 milliards de dollars. Il s'agit de la quatrième activité criminelle la plus combattue au monde après la contrebande de drogues, la contrefaçon, et la traite des êtres humains. Les sommes d'argent perdues en raison des crimes contre l'environnement sont 10 000 fois plus importantes que celles dépensées par les agences internationales pour y remédier ? à savoir entre 20 et 30 millions de dollars.

Le Secrétaire Général d'INTERPOL Jürgen Stock déclare : « Les crimes contre l'environnement se multiplient à un rythme alarmant. La complexité de ce type de criminalité exige une intervention multisectorielle soutenue par une collaboration transfrontalière. A l'aide de ses capacités d'action policière au niveau mondial, INTERPOL est résolument engagé à travailler en partenariat avec ses pays membres dans le but de lutter contre les réseaux criminels organisés impliqués dans la criminalité environnementale. »

Le rapport recommande la prise de dispositions, des législations et des sanctions fortes aux niveaux national et international, ainsi que des mesures visant à interrompre les paradis fiscaux, une augmentation du soutien financier en proportion à la menace grave que pose la criminalité environnementale au développement durable, des incitations économiques et des moyens de subsistance alternatifs pour les personnes situées en bas de la chaîne de la criminalité environnementale.

La dernière décennie a vu la criminalité environnementale augmenter de 5 à 7% par an. Cela signifie que le crime contre l'environnement ? qui inclut le commerce illégal de la vie sauvage, la criminalité des entreprises dans le secteur forestier, l'exploitation et la vente illégale de l'or et d'autres minéraux, la pêche illégale, le trafic de déchets dangereux et la fraude de crédit carbone ? augmente 2 à 3 fois plus rapidement que le PIB mondial.

Pour lutter contre le commerce illégal de la vie sauvage, le système des Nations Unies et ses partenaires ont lancé une campagne intitulée Wild For Life, qui repose sur le soutien de célébrités comme Gisele Bündchen, Yaya Touré et Neymar Jr. afin de mobiliser des millions de personnes pour agir contre le braconnage et le trafic des produits issus de la vie sauvage. Des milliers de personnes ainsi que plus de 25 ministres ont déjà choisi leur espèce sauvage sur et se sont engagés à protéger la vie sauvage. **L'organisateur des célébrations de la Journée mondiale de l'environnement cette année, le gouvernement angolais, s'est associé à la campagne en promettant de clore son marché domestique de commerce illégal d'ivoire, en renforçant les contrôles aux frontières et en restaurant sa population d'éléphants grâce à des mesures de conservation strictes.**





Eléphants

- 100 000 éléphants d'Afrique ont été tués entre 2010 et 2012, sur une population estimée à moins de 500 000 individus ;
- Depuis 2009, les populations d'éléphants de la savane africaine ont chuté de 60 % en République unie de Tanzanie, et de 50 % au Mozambique ;
- Entre 2002 et 2011, le braconnage a été responsable de la disparition de 2/3 des éléphants des forêts ;
- Entre 2009 et 2014, c'est 170 tonnes d'ivoire qui auraient été exportées illégalement d'Afrique.



Rhinocéros

- Sur le continent, les braconniers ont tué au moins 1 338 rhinocéros en 2015, d'après l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) ;
- En Afrique du Sud, le braconnage des rhinocéros a été multiplié par 90 entre 2007 et 2015, en passant de 13 rhinocéros tués en 2007 à 1 175 en 2015.



Singes

- Les chimpanzés ont aujourd'hui disparu en Gambie, au Burkina Faso, au Bénin et au Togo ;
- Ce sont 3 000 grands singes qui disparaissent de leur habitat naturel chaque année ; les orangs-outans représentent plus de 70 % de toutes les captures de grands singes.

Plus d'un quart de la population mondiale d'éléphants a été abattue au cours de la dernière décennie. Certaines espèces les plus vulnérables comme les éléphants et les rhinocéros sont tués à un rythme sans précédent et augmente de plus de 25 % chaque année au cours de ces dix dernières années.

Le rapport se penche également sur la manière dont l'argent générée par l'exploitation des ressources naturelles finance les groupes rebelles, les réseaux terroristes et les organisations criminelles internationales. Au cours de la dernière décennie, les braconniers ont tué 3 000 éléphants par jour en moyenne en Tanzanie. Cela représente une valeur de 10,5 millions de dollars pour les trafiquants d'ivoire, un montant 5 fois plus important que le budget national consacré à la conservation de la vie sauvage.

Groupes criminels organisés et Criminalité en col blanc

Les réseaux criminels transnationaux organisés se servent de la criminalité environnementale afin de blanchir l'argent provenant du trafic de drogue. L'extraction illégale de l'or en Colombie par exemple est désormais considérée comme un des moyens les plus aisés pour blanchir l'argent issu du commerce de drogue national.

Les groupes criminels internationaux sont également impliqués dans le trafic de déchets et produits chimiques

dangereux, en se servant d'« étiquetage trompeur » afin d'échapper aux organismes chargés de l'application de la loi. En 2013, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) affirme que le commerce illégal de déchets électroniques en Asie du Sud-Est et dans le Pacifique est estimé à 3,75 milliards de dollars par an.

Le rapport se penche sur l'augmentation des crimes contre l'environnement perpétrés par des cols blancs, depuis l'utilisation de compagnie écrans dans les paradis fiscaux destinées à blanchir l'argent généré par l'exploitation illégale des forêts jusqu'aux transferts erronés en passant par le piratage et le vol d'identité. Le marché carbone est le marché de produit de base connaissant la plus forte croissance au monde. Les cas de fraude de crédit carbone impliquent des quantités de transferts et des profits qui se chiffrent dans les millions de dollars.

Groupes rebelles et Exploitation illégale des forêts

Les réseaux criminels liés aux conflits en République démocratique du Congo (RDC) ont consacré environ 2% de leur revenu pour le financement d'environ 49 groupes rebelles différents. Selon des estimations faites par l'ONU, l'exploitation illégale de ressources naturelles dans l'est de la RDC est évaluée à entre 722 et 862 millions de dollars par an.

La valeur générée par la criminalité liée aux forêts, y compris les crimes industriels et l'exploitation illégale des forêts est estimée à entre 50 et 152 milliards de dollars par an.

Des chiffres alarmants

- Avec plus d'un million d'animaux capturés dans la nature au cours des 10 dernières années, les pangolins sont les mammifères les plus touchés par le trafic illégal dans le monde entier ;
- Le commerce illégal de la vie sauvage représente 15 à 20 milliards de dollars chaque année. Avec le trafic de drogues, d'armes et la traite des personnes, c'est l'un des principaux commerces illégaux ;
- Selon la fondation *Thin Green Line*, les personnes impliquées dans le commerce illicite d'espèces sauvages ont pris la vie de 1 000 gardes forestiers au cours des 10 dernières années ;
- La pêche illégale, non déclarée et non régulée (INN) est estimée à 11-26 millions de tonnes de poissons chaque année, ce qui représente entre 10 et 23 milliards de dollars. Elle entraîne l'épuisement des stocks de poissons, l'augmentation des prix et la perte de revenus pour les pêcheurs ;
- Lors des 60 dernières années, 40 % de l'ensemble des conflits intra-étatiques étaient liés aux ressources naturelles et plus de 80 % des grands conflits armés des 50 dernières années se sont déroulés dans des hauts lieux de la biodiversité ;
- La protection des animaux sauvages et des écosystèmes profiterait au tourisme, un secteur qui a rapporté à l'Afrique sub-saharienne près de 36 milliards de dollars, soit plus de 7 % de son PIB en 2012.



Interview

Monsieur Achim STEINER,
Directeur Exécutif sortant
du Programme des Nations
Unies pour l'Environnement
et Secrétaire Général
adjoint des Nations Unies



perdre une région extrêmement importante pour la conservation des espèces.

Quel regard portez-vous sur l'état de la nature de façon globale au niveau mondial aujourd'hui?

Le travail du PNUE consiste à faire des études sur la situation de l'environnement au niveau mondial et les chiffres au niveau mondial nous donnent raison d'avoir peur du futur car nous n'avons pas encore changé la trajectoire de notre économie et de la politique, entre le développement économique et la conservation et la protection de la nature. Mais, ce qui est très important est que dans chaque pays du monde, y compris en Angola et aussi sur le continent africain, l'on trouve des politiques nouvelles, des initiatives et programmes qui ont commencé à renverser cette tendance et c'est la raison pour laquelle au niveau du programme des Nations Unies pour l'environnement, nous avons de l'espoir, car nous avons constaté des changements au niveau de la conservation de la nature, de la pollution et du changement climatique. Cela signifie que dans les années à venir, nous aurons beaucoup de raison de regarder ce qui se passe dans les pays tels que l'Angola, les Etats Unis, la Chine avec une perspective d'éléments positifs.

Comment le PNUE compte-t-il renforcer ses actions en Afrique, car l'on sait que ce dernier est le continent le plus vulnérable face aux effets du changement climatique, le braconnage des éléphants, la conservation, surtout quand l'on estime que le PNUE n'est pas suffisamment présent dans les Etats africains?

Le PNUE est la première organisation des Nations Unies à avoir son siège en Afrique et cela fait aujourd'hui 44 années que nous travaillons depuis Nairobi, au Kenya pour tous les pays du continent africain. Le travail du PNUE n'est pas de faire le travail d'une agence nationale, ou des ministères de l'environnement. Il consiste à assister les pays à travers des analyses, des financements, de la technologie, le développement des capacités, la conservation de la nature, le commerce illégal avec la faune et la flore, mais aussi dans le secteur des énergies renouvelables. Le PNUE a joué un grand rôle avec l'Union Africaine et la BAD pour développer le programme des énergies renouvelables

Afrique Environnement Plus : Pourquoi avoir choisi l'Angola pour abriter la 44^e édition de la journée mondiale de l'environnement?

Monsieur Achim STEINER : Nous pouvons dire que le choix a été mutuel, et l'Angola a bien voulu être au niveau mondial le pays hôte pour la célébration de la journée mondiale de l'environnement des Nations Unies. Et pour nous, c'était un choix clair car de nos jours l'Angola a beaucoup d'initiatives en matière de conservation de la nature, de lutte contre le commerce illégal des espèces menacées et aussi c'est l'un des pays où le futur de la nature et de la vie sauvage notamment celle des éléphants se décide. Aujourd'hui en Angola, dans cette région de Cuando-Cubango avec les pays voisins tels que la Namibie, le Botswana, la Zambie, nous allons rendre le territoire plus grand pour les éléphants sur le continent africain car si nous n'avons pas une forme de conservation et d'utilisation de terroirs qui trouve un équilibre entre le développement et la conservation, nous risquons de



Mr STEINER accompagné de la ministre Fatima Jardim, du gouverneur de Cuando Cubango et du DG de AEP



pour le continent africain qui a obtenu un financement de 10 milliards de dollars à Paris. Cela veut dire que nous sommes présents en Afrique et nous travaillons avec les pays, mais nous ne sommes pas une agence des Nations Unies qui peut réaliser la mise en oeuvre des programmes sur les territoires nationaux, cela relève de la responsabilité de chaque Etat.

Que répondez-vous aux ministres africains qui pensent qu'on annonce souvent beaucoup de chiffres tels que pour le fonds vert et les énergies renouvelables, mais cela n'a pas d'effet. Quel peut être le rôle du PNUE dans cette direction?

Un des rôles du PNUE est d'élaborer des programmes qui peuvent assister les pays. Nous avons un fonds vert ainsi que des programmes qui travaillent avec

les pays africains, nous avons des législations sur l'environnement, et ceci est une journée où nous avons travaillé ensemble pour y arriver. Il est vrai que les ressources sont insuffisantes et que l'on manque de financement de la communauté internationale sur le continent africain, et c'est pour cela que je pense qu'il ne faut pas toujours attendre l'aide de la communauté internationale pour le développement national, c'est dans les pays avec les ressources que l'on possède qu'on peut avancer. Cela n'est pas une raison pour que le financement de la communauté internationale ne soit pas disponible. Le futur de l'Afrique est dans les mains des africains et le PNUE travaille ensemble avec les pays pour soutenir leurs initiatives nationales. ■

Propos recueillis par Raoul SIEMENI

une école régionale pour lutter le braconnage



Devenu soucieux de la protection de la vie sauvage, le gouvernement angolais a fermé certains marchés et promis d'alourdir les peines contre les braconniers. Car l'Angola, voisin des deux Congos, est l'une des plaques tournantes du commerce d'ivoire. Dans certains marchés de la capitale Luanda, les bijoux faits à partir de défenses d'éléphants se trouvent facilement, exposés au grand jour.

Un pas en avant, deux pas à gauche. Sous le soleil rouge du crépuscule angolais, Elias Kawina, ex-soldat pendile, entraîne sa troupe de 30 rangers tels des militaires pour combattre les braconniers dans la savane quasi inexplorée du pays.

"Là où les rangers passent, les braconniers trépassent", chante en portugais l'escadron de rangers qu'il mène à la baguette.

Elias Kawina était lieutenant des forces armées durant la guerre civile qui a ravagé l'Angola de 1975 à 2002.

"J'étais un soldat, mais après la paix j'ai été démobilisé et maintenant je suis un ranger, un +soldat de la nature+ comme on se surnomme", explique à l'AFP l'ex-officier de 38 ans, devant les bâtiments du tout nouveau centre d'entraînement des rangers, dans la province reculée de Cuando-Cubango (sud-est).

"Pendant la guerre civile, les animaux étaient mangés. A la fin du conflit, le gouvernement a pensé qu'il était aussi temps de laisser les animaux sauvages en paix", ajoute-t-il, béret noir vissé sur le crâne.

Des visas plus faciles ?

Mais le chemin est long pour changer les pratiques. Pour l'heure, l'Angola est surtout connu pour sa corruption galopante, son épidémie de fièvre jaune, ses chambres d'hôtels à 600 dollars et ses frontières difficiles à pénétrer.

Or le pays, ultra-dépendant du pétrole dont il est le deuxième producteur d'Afrique derrière le Nigeria, est contraint avec la crise du cours de l'or noir de trouver d'autres sources de devises.

C'est pourquoi il veut miser notamment sur le tourisme lié aux animaux sauvages.

"Nous n'avons pas encore profité de notre faune pour diversifier notre économie, créer des emplois, réduire la pauvreté et ainsi aider les générations futures", relève la ministre angolaise de l'Environnement, Maria Jardim, depuis l'un des rares hôtels de la région de Cuando Cubango.

Le gouvernement espère attirer prochainement des visiteurs et rêve de concurrencer un jour ses voisins namibiens et botswanais, connus pour leurs parcs naturels.

Jusqu'à présent, obtenir un visa pour se rendre en Angola - même un simple visa de tourisme - demeure un véritable parcours du combattant.

Mais début juin, le pays dirigé par le président Jose Eduardo dos Santos depuis 37 ans a montré un premier signe d'ouverture en accueillant la journée mondiale de l'environnement des Nations unies.

"Le président est concerné par la protection de l'environnement et veut protéger les éléphants", assure la ministre Maria Jardim.

Profiter des animaux sauvages pour doper l'économie angolaise est un projet qui pourrait toutefois prendre de longues années avant d'aboutir. Notamment parce que le sud-est de l'Angola, berceau du célèbre fleuve Okavango, manque encore d'animaux sauvages.

"Si vous avez peu de vie sauvage, peu d'infrastructures et peu de transports, comment allez-vous attirer des clients?", s'interroge Paul Funston, de l'ONG Panthera qui protège les félins. "La protection de l'environnement en Angola est encore insuffisamment financée. Pour réussir, il faut attirer de gros investisseurs".

Mais si le gouvernement fait de réels efforts pour lutter contre le braconnage et le commerce de viande de brousse, la vaste savane du sud du pays pourrait selon M. Funston être repeuplée d'animaux sauvages en quelques années.



TERRE INCONNUE

Depuis la fin de la guerre civile - où les éléphants étaient abattus par hélicoptère pour financer le conflit via la vente d'ivoire -, la population des pachydermes augmente progressivement, selon certains experts. Leur nombre exact reste néanmoins inconnu.

"L'Angola n'a pas beaucoup d'animaux sauvages mais a la chance d'avoir d'immenses zones vierges", estime Alex Rhodes, de l'ONG Stop Ivory qui protège les éléphants.

Les rares experts qui se sont aventurés dans ces zones reculées du pays estiment que le potentiel de l'Angola est immense.

Steve Boyes, biologiste pour National Geographic a mené plusieurs longues expéditions, notamment en pirogue pour découvrir ces régions

"Cette zone est la région sur laquelle on a le moins d'informations scientifiques dans le monde concernant la biodiversité et la botanique. Nous avons découvert près de 20 espèces, des reptiles, des plantes et même un petit mammifère que nous soupçonnons d'appartenir à une nouvelle espèce", se réjouit-il.

"Nous avons vu des éléphants, des lions, des léopards. Ils sont là, dans un des plus beaux paysages du monde", poursuit l'explorateur dont les imposantes moustaches rappellent le docteur Livingstone.

"C'est le moment de changer en Angola! L'heure de s'ouvrir et de démarrer sur de nouvelles bases".

AFP

Renforcer la loi faunique par le soutien au développement socio-communautaire



Plus d'informations au service de la protection de la faune





**Dr Juliette BIAO
KOUDENOUKPO, Directrice
représentante du Programme
des Nations Unies pour
l'Environnement, du Bureau
régional pour l'Afrique**

Interview

Dr Juliette BIAO KOUDENOUKPO, Directrice représentante du Programme des Nations Unies pour l'Environnement, du Bureau régional pour l'Afrique

A l'occasion de la célébration de la 44^e journée mondiale de l'environnement, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement a bien voulu marquer de sa présence aux festivités organisées à cet effet en Angola, pays hôte de la célébration de cette journée. C'est ainsi que le Dr Juliette BIAO KOUDENOUKPO, Directrice du bureau régional pour l'Afrique du PNUÉ s'est livrée au micro de AEP pour nous faire l'état des actions concrètes menées par ce programme particulièrement en Afrique.

AfriqueEnvironnement Plus : Quel est le premier sentiment qui se dégage en termes de célébration de la 44^e journée mondiale de l'environnement ici à Cuando-Cubango?

Dr Juliette BIAO : La spécialité de cette 44^e journée mondiale de l'environnement réside sur son thème qui est basé sur la lutte contre le commerce illicite de la faune et de la flore. Ce thème arrive au moment où que ce soit au niveau régional ou mondial, il y a une conscience collective sur la nécessité de lutter contre le commerce illicite de la flore et de la faune. Vous n'êtes pas sans ignorer qu'il y a quelques semaines de cela, certains pays africains comme le Kenya et le Cameroun qui ont fait brûler d'importants stocks d'ivoires. Ce thème arrive aussi au moment où l'agenda 2030 des Objectifs de Développement Durable a été approuvé et où les pays ont signé l'accord de Paris, ce qui peut permettre que les choses décollent.

Les Etats africains attendent des actions plus concrètes du PNUÉ. A votre niveau, qu'est ce qui caractérise les actions que vous menez en direction des pays africains ?

Avant d'attendre quelque chose du PNUÉ, les Etats africains doivent aller au-delà de la volonté politique pour véritablement s'engager. Il existe beaucoup de



leviers sur lesquels l'on doit actionner afin que la lutte contre le commerce illicite de la faune et de la flore soit effective. Il y a les questions de l'effectivité des lois qu'il faut renforcer et cela relève de la responsabilité des gouvernements, la question de la corruption mérite une attention particulière et qui est un domaine qui ne nécessite pas l'appui des Nations Unies, il faut que les Etats prennent des engagements pour enrayer la corruption, l'impunité. La question de la coopération

régionale, un seul Etat puisse-t-il être aussi fort ne peut pas régler à lui seul le problème de commerce illicite, il faut une coopération régionale. Le cadre est déjà là, la stratégie commune africaine sur la lutte contre la faune et la flore a été portée haut par l'Union Africaine et cela fait partie de l'une des résolutions de la 6^e session spéciale de la conférence ministérielle africaine. Alors, il faut mettre en œuvre cette stratégie et d'ailleurs le plan d'action a été approuvé par l'Union Africaine. Une organisation comme le Programme des Nations Unies viendra en continuité avec cette fonction normative qui est de renforcer les politiques et les lois, d'aider à la collecte des données, car ce que nous avons aujourd'hui comme données sur le fléau n'est qu'une face de l'iceberg ; il y a aussi les questions de recherche qui doivent venir des gouvernements, combien d'Etats accordent une attention particulière à la recherche quand il s'agit d'élaborer les budgets nationaux ? La recherche reste toujours un parent pauvre. Or, sans



Madame Juliette BIAO avec la ministre Fatima Jardim et le gouverneur de Cuando Cubango



recherche il n'y a pas d'innovation ; nous avons aussi besoin de l'innovation dans le domaine de la lutte contre le commerce illicite de la faune et de la flore. Il y a aussi la question de l'implication des communautés, ce n'est pas dans tous les Etats que les communautés sont impliquées dans la lutte contre ce fléau, pourtant, l'on sait que ce commerce illicite est un problème lié à la pauvreté et que si l'on ne trouve pas une alternative crédible qui n'implique pas les communautés à la base, cette lutte est perdue.

Les financements ont été annoncés comme c'est le cas dans la lutte contre le braconnage et autres, mais ils demeurent indisponibles. Que pensez-vous qu'il fasse faire afin d'accompagner les Etats africains qui deviennent sceptiques quant à la disponibilité de ces financements surtout au regard de l'environnement dans lequel ils évoluent ?

Je suis entièrement d'accord sur le fait que les financements revêtent une importance capitale, et que les pays développés doivent respecter leurs engagements, mais il faut noter aussi qu'au niveau continental, la décision a été prise de mobiliser des ressources internes. Que font les gouvernements africains pour mobiliser ces ressources internes ? Vous êtes sans ignorer que lors d'une des conférences des chefs d'états africains, il a été demandé de compter beaucoup plus sur la valorisation du capital naturel. Donc, oui pour les financements extérieurs mais il faut aussi que l'on s'engage à mobiliser des ressources internes, car l'on a toujours dit que l'Afrique est dotée d'un capital naturel important, mais que faisons-nous

pour valoriser ce capital, et c'est là que revient la question de la recherche.

Parlant du braconnage, les éléphants sont menacés de disparition et en Afrique, les pouvoirs publics ont demandé l'appui du système des Nations Unies afin de convaincre les pays asiatiques principaux acheteurs de ces ivoires, de mettre en place un mécanisme permettant de limiter la demande sur le marché international. Que répondez-vous à cela ?

C'est une question sérieuse à prendre en compte car quelque soit les efforts des demandes africains, tant que la demande continue, il y aura toujours le commerce illicite. C'est pourquoi avec l'aide de l'Union Européenne et d'autres bailleurs de fonds, nous sommes entrain de voir comment faire baisser la demande d'ivoires et cela passe aussi par comment trouver des alternatives, car même en Thaïlande ou en Chine, lorsque ces Etats vont s'engager dans les efforts pour pouvoir baisser cette demande, il leur faut des alternatives crédibles, de même que pour les communautés locales. Même la coopération sud-sud est aussi à considérer dans cette lutte, coopération avec la Chine, la Thaïlande mais il faut de la transparence et de la gouvernance au niveau de ces pays pour que les choses puissent aller de l'avant.

Comment entendez-vous renforcer l'action du PNUE au niveau des Etats africains particulièrement ceux de l'Afrique centrale qui porte au niveau des Nations

Unies toutes les résolutions relatives à l'environnement ?

Le Programme des Nations Unies pour l'Environnement à travers ses différentes divisions qui s'occupent des questions globales et font la connexion entre ces questions et les questions régionales, ils mettent déjà en œuvre des projets allant dans ce sens. En ce qui concerne la direction régionale pour l'Afrique que j'ai l'honneur de gérer et qui est aussi le secrétariat de la conférence ministérielle africaine pour l'environnement, nous travaillons pour aider à mettre en œuvre cette stratégie commune africaine de lutte contre le commerce illicite de la faune et de la flore et son plan d'actions qui a été approuvé par l'Union Africaine. Le PNUE va appuyer la mise en œuvre de cette stratégie et nous sommes déjà en discussion avec l'Union Européenne qui est prête à travailler avec nous, ainsi qu'avec l'appui des autres organisations-sœurs des Nations Unies. La FAO va par exemple travailler sur les questions des forêts, les études des impacts et aussi suivre avec les images satellitaires comment est ce qu'on empiète sur la faune et la flore. Le PNUE travaille aussi avec les communautés afin de voir la question de la gestion durable des terres, car il faut une solution alternative aux populations riveraines des aires protégées de la flore et de faune. Je peux aussi citer l'OMS qui viendra aussi s'ajouter sur cette liste d'organisations des Nations Unies qui luttent contre le commerce illicite de la faune et de la flore en créant un lien entre le braconnage ou le commerce illicite des espèces de faune et de flore et les questions de santé. Tout le monde a son rôle à jouer dans cette lutte, et l'essentiel est que l'on puisse bien définir les responsabilités de chacun. Avec la tenue prochaine de la COP17 de la CITES en Afrique, il faut que les africains puissent parler le même langage ; on ne parle

pas d'uniformiser les approches car chaque pays a son approche, mais d'harmoniser les points de vue afin que l'on puisse présenter une position commune à cette COP et c'est un défi que nous devons relever.

Après la ratification par plusieurs pays de l'accord de Paris à la COP21, quelles sont les urgences de l'après COP selon vous ?

Je ne peux encore vous parler des urgences de l'après COP21 car c'est de cela que va s'occuper la COP22 de Marrakech. Les pays africains les plus touchés par les effets du changement climatique, veulent vraiment voir les pays développés honorer leurs engagements. Vous connaissez sûrement les discussions qu'il y a eu à ce sujet lors de la deuxième Assemblée des Nations Unies pour l'environnement qui s'est tenue la semaine dernière et où la question de la responsabilité commune mais différenciée a été au cœur des débats. Les pays développés ont pensé que ce n'est pas nécessaire que cela apparaisse dans le document final de l'Assemblée, mais les pays africains se référant déjà sur ce qui s'est passé pour les 100 milliards de dollar que les pays développés leur avaient promis et dont on doute encore de la transparence dans la comptabilisation de cette somme, ont jugé nécessaire qu'il faille réellement rappeler ce principe de responsabilité commune mais différenciée pour que les pays développés puissent honorer leurs engagements. Toute la question de la période d'avant 2020 reste entière et la COP22 pourra permettre d'élucider toutes ces questions. Les pays africains reconnaissent l'importance de l'universalité de la déclaration de Paris mais restent attentifs quant au respect des engagements pris par les pays développés.

Par Raoul SIEMENI

Célébration de la journée mondiale de l'environnement en Angola

Ils ont dit...



S.E Manuel Vicente, Vice-Président de l'Angola

« En décembre 2015 à Paris, le monde aura rendez-vous avec l'avenir de la planète. Nous accueillerons en effet ce qui s'appelle la Conférence des Nations Unies sur le Climat, c'est-à-dire la COP21. L'objectif est simple, il s'agit d'aboutir à un accord mondial afin que notre planète reste vivable. Nous savons que si nous n'agissons pas maintenant, ce qui nous menace c'est un dérèglement climatique catastrophique avec des conséquences dans tous les domaines. Notre responsabilité est donc historique puisque nous sommes la première génération à, à la fois, prendre vraiment conscience du problème, mais nous sommes la dernière génération à pouvoir agir. Mon rôle en tant que président de cette conférence au nom de la France, ce sera d'écouter chacun et de promouvoir une vision partagée par tous les pays pour arriver à un Le vice-président angolais Manuel Vicente représentant le Président angolais José Eduardo dos Santos a déclaré lors de la célébration de la Journée mondiale de l'environnement le 5 juin dernier, que son gouvernement a toujours pris des mesures concrètes pour préserver la biodiversité. Au cours des dernières années, la superficie des parcs et réserves naturels a été doublée

afin de protéger les espèces de la flore et la faune menacées d'extinction, en particulier le géant Sable Antilope, une espèce qui a seulement son habitat en Angola.

M. Vicente a ajouté que l'Angola s'est engagé dans diverses initiatives avec les pays voisins pour promouvoir la préservation des écosystèmes, l'amélioration des conditions de vie des populations et l'éco-tourisme.

Il a aussi appelé au renforcement de la coopération régionale et à une perspective mondiale pour lutter contre les actes criminels portant atteinte à la vie sauvage, alors que le monde entier est confronté à de sérieux défis dans la préservation du patrimoine naturel et de la biodiversité, gravement affectés par le braconnage et le commerce illégal d'animaux sauvages. ■



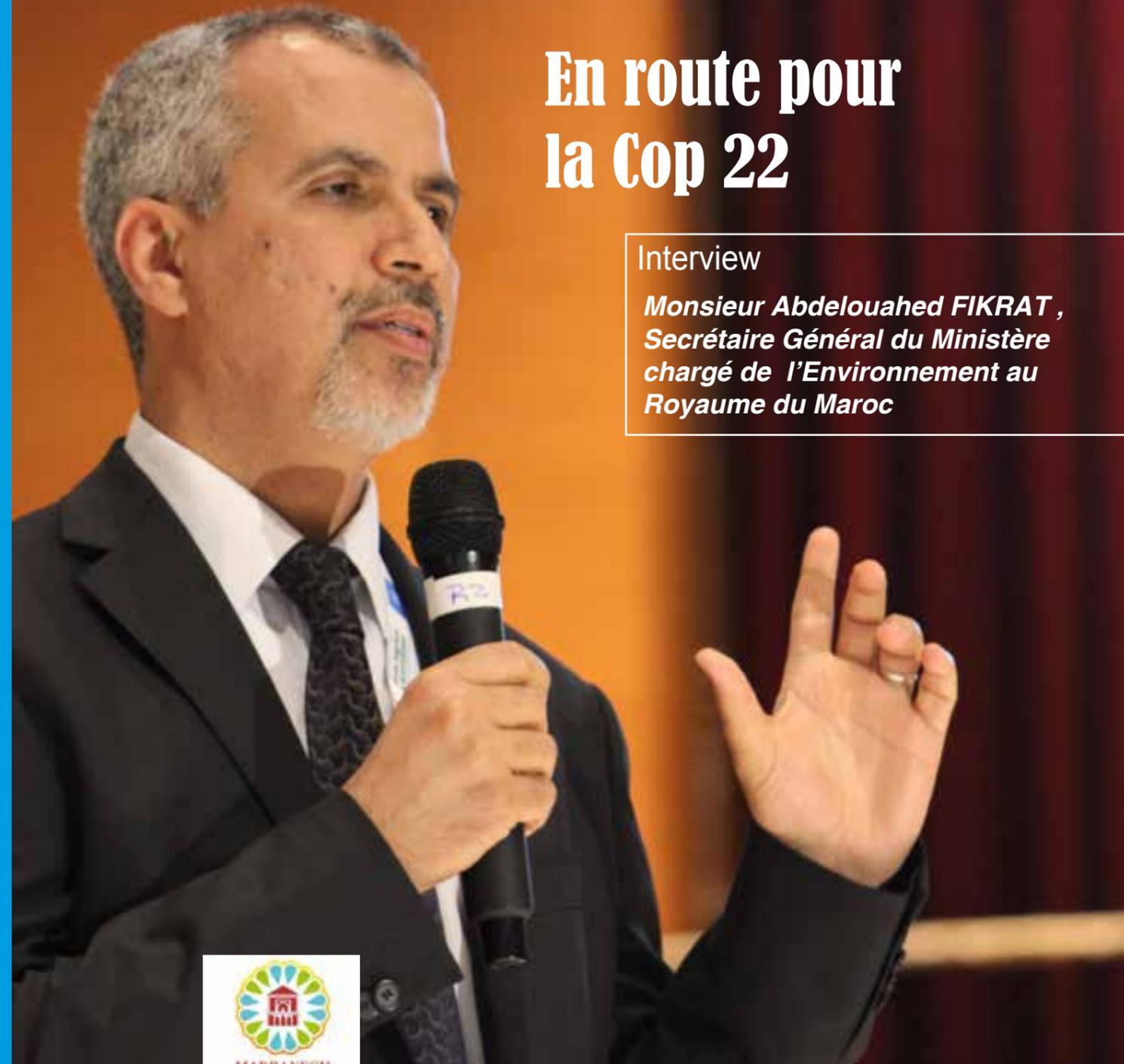
Dr. Fatima Jardim, Ministre de l'Environnement de l'Angola

« ... l'Angola a une stratégie très claire pour la lutte contre le braconnage, je pense que les conventions internationale et multilatérale sont plus aptes à nous aider à penser de façon globale de la stratégie que chaque pays peut adopter pour améliorer son plan de lutte contre ce fléau et ceci devrait se faire également à travers l'échange d'expériences. Nous avons une stratégie africaine très claire que l'Union africaine a approuvée et en Angola nous pensons qu'il faut la développer, il faut coopérer, il faut aussi le financement, car nous avons besoin du financement pour tout et pour cela la collaboration entre les africains est nécessaire. Nous pensons que les pays développés et les pays en voie de développement sont très proches dans ce défi qu'est la lutte contre le braconnage mais aussi dans la mise en œuvre des conventions, ce qui a permis de changer les pensées de tous les pays pour la préservation de la planète... » ■

En route pour la Cop 22

Interview

Monsieur Abdelouahed FIKRAT, Secrétaire Général du Ministère chargé de l'Environnement au Royaume du Maroc



Après la tenue historique de la COP21 à Paris en décembre dernier, le flambeau a été passé au Maroc, pays africain pour abriter la 22e Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique, COP22. Rendu à quelques mois de cette rencontre planétaire, Afrique Environnement Plus s'est entretenu avec Monsieur Abdelouahed FIKRAT, Secrétaire Général du Ministère chargé de l'Environnement au Royaume du Maroc qui nous parle des préparatifs liés à tenue de la prochaine COP22 à Marrakech.

Afrique Environnement Plus : Après l'Afrique du Sud en 2011, c'est le Maroc pays africain hôte de la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique. Comment préparez-vous la tenue de cette activité mondiale dans votre pays ?

Monsieur Abdelouahed FIKRAT: Le Maroc a pris l'engagement depuis quelques années d'aller vers le traitement de la question climatique d'une manière extrêmement sereine. Nous sommes un petit pollueur au niveau mondial, nous émettons moins de 0,2% de gaz à effet de serre et pourtant nous pris le parti d'aller vers un développement durable, d'investir dans les énergies renouvelables et de faire la transition vers l'économie verte, donc, tout cela nous a amené à proposer de recevoir la COP22 à Marrakech après

la COP extrêmement importante et historique de Paris qui a connu un accord entre l'ensemble des parties de la Convention et c'est pour cela que le Maroc s'est positionné pour accueillir la communauté internationale, nous allons travailler sur les engagements de Paris et nous allons surtout regarder comment les rendre opérationnels et concrets. Certes, c'est une tâche qui n'est pas facile, mais nous allons travailler de manière collaborative avec nos amis de la présidence française, car la France est encore président de la COP et nous comptons en tant que pays africain, être le porte drapeau non seulement du continent africain mais de tous les pays en voie de développement qui subissent de plein fouet les effets du changement climatique. De nos jours, tout le monde sait que ce sont finalement les pays en voie de développement qui payent le prix cher sur un phénomène pour lequel ils ne sont forcément pas concernés, et l'Afrique participe à moins de 4% des émissions de gaz à effet de serre et pourtant elle subit néanmoins le gros des dégâts, que ce soit en termes de sécheresse, de phénomènes extrêmes, de surélévation des eaux des mers, l'acidification des océans, les problématiques liées à la biodiversité, les problèmes de migration, etc. Tous ces enjeux-là sont censés justifier que l'Afrique et particulièrement le Maroc soit présent pour demander aux pays occidentaux puissent aider et contribuer aussi bien à l'adaptation qu'à l'atténuation.

Quelles sont les actions entreprises par le Maroc pour faire face aux effets dévastateurs du changement climatique ?

Le Maroc a volontairement choisi de mettre en place une série de projets d'atténuation, même si cela n'est pas une obligation vis-à-vis de la communauté internationale, mais c'est par conviction et c'est pour cela que nous avons fixé des objectifs extrêmement ambitieux en termes de verdissement dans notre énergie, nous tablons aujourd'hui sur 52% d'énergie électrique d'origine verte d'ici 2030, soit le solaire, l'éolienne ou l'hydraulique. Nous venons d'inaugurer

la plus grande station solaire au monde, bref sur l'ensemble des aspects liés au développement durable, la posture du Maroc justifie qu'il prenne le taureau par les cornes et d'essayer de faire en sorte que la COP 22 soit une vraie COP de mobilisation, d'actions essentiellement pour les pays en voie de développement en particulier les pays africains, sans oublier les états insulaires qui attendent aussi des résultats concrets.

Parlant des actions concrètes. Au lendemain de la COP21, les états africains et ceux dits insulaires demeurent un peu sceptique quant à la mise en œuvre l'accord de Paris, d'où la COP de Marrakech qui devrait donner un certain nombre de garanties pour permettre que cet accord puisse avancer. Selon-vous, dans quel état d'esprit les états africains devraient arriver au Maroc ?

Il y a deux grandes positions extrêmes que l'on peut avoir : une posture d'attentisme et de dire que nous allons atteindre que les autres fassent ceux qu'ils doivent faire pour nous, avec un grain de scepticisme et de pessimisme ou alors de prendre le taureau par les cornes et d'être ambitieux. Nous savons bien évidemment que les pays ont essentiellement besoin de renforcement de capacité, de mettre en place des mécanismes, des projets de formation pour rendre les responsables capables monter des projets. Vous êtes sans ignorer que *le paradoxe aujourd'hui ne réside pas sur le manque de financement, il y a de l'argent au niveau mondial, mais sur la capacité de présenter des projets bancaables et bien ficelés et d'ailleurs à ce propos, le Maroc entend jouer un rôle très important ; récemment nous avons mis en place le Centre de Compétence en changement climatique, qui se veut un espace de renforcement de capacité, d'échange d'expertise, de connaissances et de données sur le changement climatique pour permettre à l'ensemble des pays qui en ont besoin d'être capables de présenter des projets, de faire le plaidoyer et d'être capable de*

les mettre en œuvre dans les conditions valables, et je pense que les financements suivront. En bref, de nos jours, nous avons une chance extraordinaire à saisir et j'ose espérer qu'à Marrakech cela va se concrétiser. Nous avons la possibilité d'apporter des projets convenables et ficelés, et avec cela, nous pensons que les financements internationaux, notamment le fonds vert climat et même les apports bilatéraux par les pays développés seront au rendez-vous et c'est un grand défi à relever d'ici le mois de novembre prochain.

Pensez-vous qu'une fois ces fonds disponibles, l'Afrique qui a toujours parlé d'une même voix sera toujours en accord pour le partage desdits fonds de l'adaptation ?

Je pense honnêtement qu'il y a un effort, bien sûr que le mot clé c'est la solidarité mais il y a aussi la compétitivité, car la priorité doit être accordée aux projets les plus bancaables, donc, il va falloir combiner entre ces deux logiques de compétitivité et de solidarité à l'égard des pays qui en ont vraiment besoin. Aujourd'hui, face au changement climatique, le degré de vulnérabilité est variable, mais il est difficilement mesurable. Le Maroc par exemple se trouve dans une zone qualifiée d'extrêmement vulnérable, que ce soit pour des phénomènes extrêmes ou la surélévation des mers, les eaux de l'océan atlantique en occurrence ; mais nous savons aussi qu'il y a des pays qui sont menacés dans leur existence même, le cas échéant des pays insulaires où il y a des prévisions pessimistes qui disent que si rien ne change d'ici 2050, certains pays seront rayés de la carte du monde. Permettez-moi de faire rapidement un parallélisme, il y a des pays insulaires qui sont menacés par la montée des eaux, mais il y a aussi les oasis et les zones arides qui menacés par la montée du sable, donc, il y a une similitude entre le désert et l'océan et effectivement il y a un enjeu de sauvegarde ; l'on a pu recenser cent cinquante millions habitants qui vivent dans le paysage oasien depuis le Maroc au niveau de la limite

atlantique jusqu'en Chine, en passant par tous les pays d'Afrique du nord et d'Asie et qui sont dans des micro systèmes de telle sorte que si rien n'est fait, courent un grand risque de disparition et cela va causer une migration de haut flux. En résumé, il y a une logique de compétition, mais il y a aussi une logique de solidarité. Honnêtement, je pense que les financements seront au rendez-vous par contre il y a un sérieux travail à faire dans le renforcement des compétences, dans la bonne gouvernance, l'implication de tous les acteurs aussi bien les ONG, les collectivités territoriales, les élus, le secteur privé et bien évidemment les gouvernements afin de mettre en place les mécanismes, les dispositifs juridiques et fiscaux qu'il faut et surtout insuffler la volonté d'aller vers de l'avant pour pourvoir faire face aux problèmes de l'adaptation, sans oublier l'infléchissement vers l'économie verte ; il ne faut pas que les pays attendent pour aller vers les énergies renouvelables, vers un développement plus durable. Nous avons une chance aujourd'hui en Afrique d'y aller un peu plus tranquillement et de manière peut être un peu moins coûteuse que les pays qui sont déjà engagés dans des développements à très haut niveau de carbone, nous devons saisir cette chance tout en assurant le développement et le bien-être de l'ensemble des citoyens africains.

Avez-vous un mot particulier à adresser aux pays qui seront présents à la COP 22 à Marrakech ?

Le Maroc est un grand pays d'hospitalité et nous serons ravis d'accueillir l'ensemble des délégations entre le 07 et le 18 novembre prochain à Marrakech qui est une ville emblématique et j'ose espérer que cette COP sera un succès grâce à la mobilisation de tous les efforts et les perspectives aujourd'hui sont assez intéressantes et nous sommes en droit d'espérer que la COP22 sera vraiment une COP d'actions.

Propos recueillis par Raoul SIEMENI



Une initiative internationale de solidarité carbone pour accompagner la transition énergétique africaine et transformer les apparentes fatalités en opportunités d'action



Cet article présente l'initiative ethiCarbon Afrique® mise en place par l'association ENERGIES 2050 et la SABER-ABREC et qui a pour objet de contribuer à la révolution énergétique africaine en finançant des projets concrets sur le continent, sobres en carbone et à forte valeur environnementale, sociale et éthique. Il s'agit également de lutter contre les conséquences des changements climatiques dont le continent africain est la première victime

Les conséquences des changements climatiques de plus en plus préoccupantes

Jour après jour les conséquences des changements climatiques deviennent plus préoccupantes et concernent un nombre de plus en plus considérable de personnes, notamment en Afrique un continent particulièrement vulnérable. Ceci étant dit, au lendemain de la 21^{ème} Conférence mondiale sur le Climat qui s'est déroulée en décembre 2015 à Paris sous couvert de la Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, force est de constater que les engagements ne sont pas encore à la hauteur des défis alors que, plus que jamais, il y a urgence à agir et que rien ne serait pire que de céder aux apparentes fatalités.

Les changements climatiques et leurs conséquences constituent l'un des plus importants défis auxquels

nos sociétés sont confrontées. Nos modes de consommation et de production ainsi que notre modèle énergétique basés historiquement sur les énergies fossiles en sont les principales causes mais on citera aussi l'urbanisation, la croissance démographique, les aspirations légitimes à un mieux vivre.

Le continent africain, alors qu'il a très peu contribué au réchauffement climatique actuel, en est la première victime. L'augmentation des périodes de sécheresses, la salinisation des terres, l'accroissement de l'insécurité alimentaire et des maladies climato-dépendantes comme le paludisme par exemple, sont en partie imputable au dérèglement du climat.

Des nouveaux défis qui exacerbent des situations existantes mais aussi d'importantes possibilités d'actions

On citera, par exemple, les villes et plus généralement les territoires construits qui sont au cœur de ces enjeux ; les villes consomment entre 60 et 80 % de l'énergie produite au niveau mondial et sont responsables d'environ 75% des émissions totales de gaz à effet de serre. En Afrique, leur rôle est amené à s'accroître avec un triplement du nombre d'urbains qui atteindra 1.34 milliards¹ d'ici 2050. Cette croissance exponentielle est sans précédent et exacerbe un certain nombre de déséquilibres parfois déjà existants mais elle est également source de nombreuses opportunités notamment pour le secteur privé du continent.

Les enjeux sociaux, climatiques, environnementaux et énergétiques sont aujourd'hui critiques et plaident pour une action immédiate en faveur de modèles plus durables. Pour autant, une réelle transition ne pourra se faire que par une approche systémique impliquant l'ensemble des acteurs. Cela est particulièrement vrai pour les pays et les institutions internationales ou régionales mais aussi les acteurs privés et les citoyens. Plus que jamais il s'agit de mettre en place un cadre favorable pour permettre à la nécessaire transition de pouvoir se mettre en place. Cela est également vrai pour le secteur privé pour lequel les opportunités d'investissements pour une croissance verte et durable sont considérables et doivent être exploitées. Etre responsable socialement et environnementalement s'inscrit résolument dans cette logique autour de la recherche partagée d'une performance qui doit être mesurable et éthique.

Transformer les défis en opportunités ... l'énergie, un exemple pour entrainer d'autres secteurs

Malgré les contraintes imposées par le climat, la transition environnementale, sociale et énergétique doit avant tout être perçue comme un trésor d'opportunités. Au total, plus de 4 000 milliards de dollars ont été investis dans le secteur des énergies renouvelables depuis 2004 et elles génèrent désormais 9,1% de l'électricité mondiale.

En Afrique, l'exponentielle croissance urbaine (le marché de la construction pourrait croître à un taux de 3,5% par an d'ici à 2050), couplée à des marchés énergétiques en déséquilibre (faible accès à l'électricité, coûts élevés, réseaux peu performants, etc.), va générer une importante demande pour le développement de modèles énergétiques innovants. Les énergies renouvelables sont amenées à jouer un rôle clé pour répondre à cette demande ; selon certains scénarios de l'Agence Internationale pour les Energies Renouvelables (IRENA), leur part pourrait s'accroître à 50% du mix énergétique africain d'ici 2030 et à 75% d'ici 2050. Investir dès aujourd'hui dans ce domaine offre des garanties pour une croissance inscrite dans la durée. L'innovation va être primordiale pour inscrire dans la durée la transition.

L'énergie, un élément « rare » indispensable au développement du continent africain

L'Afrique possède un véritable trésor de ressources naturelles et humaines, notamment dans le domaine de l'énergie. Pour autant le continent reste confronté à une pauvreté énergétique caractérisée notamment par un accès inégal et des coupures fréquentes de courant ou dans l'approvisionnement ou encore un prix de l'énergie beaucoup trop cher (parfois le plus cher du monde !) par rapport au niveau de vie des populations. Pour endiguer cette situation paradoxale, une véritable révolution énergétique est plus que jamais nécessaire pour garantir l'accès de tous à des services énergétiques de qualité. Elle doit conduire le continent à adopter massivement les énergies renouvelables et à s'engager sur une trajectoire d'efficacité et de sobriété énergétique. En parallèle, la question de l'adaptation aux effets néfastes du changement climatique, essentielle pour les pays africains qui y sont particulièrement exposés, doit recevoir l'attention qu'elle mérite.



Stéphane POUFFARY travaille dans le domaine de la coopération internationale depuis plus de 25 ans. Il est le Directeur Général et le Fondateur de l'association française ENERGIES 2050, une Organisation non gouvernementale qui travaille dans l'intérêt général en France et à l'étranger sur les questions associées au développement durable, au changement climatique et aux défis énergétiques. L'association fédère des membres et des experts d'une cinquantaine de nationalités.

Les domaines d'expertise de Stéphane POUFFARY sont le développement durable, le changement climatique, les politiques énergétiques, les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, le secteur du bâtiment et de la construction, les villes et les territoires ainsi que les questions de gouvernance et de changement de comportement.

Adresse email à utiliser pour la publication :
stephane.pouffary@energies2050.org



ethiCarbon Afrique® une initiative pour lutter contre les apparentes fatalités

Conscient de la nécessité d'aller au-delà des mécanismes existants, une institution de financement africaine et une association de développement française ont développés ethiCarbon Afrique®, un outil innovant de « solidarité carbone » au service de l'Afrique. Lancée le 6 décembre 2015, à Paris à l'occasion de la Conférence climat, ethiCarbon Afrique® a pour objet de contribuer à une véritable révolution énergétique africaine. L'objectif est de permettre à chacun, professionnel ou particulier, quel que soit son pays de résidence et son secteur d'activités, de calculer ses émissions de gaz à effet de serre et de les équilibrer sur la base d'un « prix éthique et solidaire » du carbone. L'argent ainsi collecté est ensuite utilisé pour financer des projets en Afrique.

Initiée par des Africains et des partenaires-amis fortement impliqués en Afrique depuis des décennies, ethiCarbon Afrique® a pour objet de contribuer à la révolution énergétique africaine.

A terme, il s'agit d'atteindre le quadruple objectif suivant :

Objectif 1 - Contribuer à éradiquer la pauvreté énergétique en fournissant à chaque ménage l'accès à des services énergétiques de qualité, durables et à un coût économique acceptable.

Objectif 2 - Contribuer à développer une indépendance énergétique pour l'ensemble des pays du continent avec, quand besoin est, des approches régionales appropriées.

Objectif 3 - Contribuer à initier une révolution industrielle pour que les technologies vertes répondent aux besoins énergétiques présents et futurs des populations et des entreprises tout en étant conçues, fabriquées et commercialisées au niveau local.

Objectif 4 - Contribuer à un développement sobre en carbone et résilient des pays africains tout en contribuant aux efforts mondiaux de réduction des gaz à effet de serre en privilégiant les ressources renouvelables plutôt que les ressources fossiles.

Pour ce faire, l'initiative s'appuie sur 3 piliers :

1 - Développer une stratégie de sobriété énergétique dès lors que cela est possible ;

2 - Mettre en place les conditions pour augmenter l'efficacité énergétique que ce soit dans la production ou dans les différents usages

3 - Développer l'usage des énergies renouvelables de manière significative pour, à terme, contribuer à faire de l'Afrique un continent 100% énergies renouvelables.

Une initiative de solidarité au service de l'Afrique : lancée par une association reconnue au niveau international et une institution financière africaine de référence

La rencontre entre deux hommes de passion et de terrain, préoccupés de l'avenir de notre petite planète et actifs dans la promotion et le financement des énergies renouvelables et de la transition énergétique en Afrique et dans le monde depuis des décennies a donné naissance à l'Initiative ethiCarbon Afrique®. Initiée par Monsieur Stéphane POUFFARY, Fondateur et Président d'Honneur de l'association ENERGIES 2050 et par Monsieur Thierno BOCAR TALL, Président Directeur Général de Société Africaine des Biocarburants & des Energies Renouvelables (SABER-ABREC), ethiCarbon Afrique® est une réponse à l'urgence énergétique à laquelle fait face le continent africain.

ethiCarbon Afrique® s'appuie sur le patrimoine de la SABER-ABREC, une institution financière dont l'identité plonge profondément ses racines en Afrique. Basée à Lomé (Togo) la SABER-ABREC est active dans l'investissement et la promotion des énergies vertes et de l'efficacité énergétique et compte 15 Etats africains dans son capital. L'initiative s'appuie également sur la vision et les activités de l'association ENERGIES 2050, qui met en œuvre des actions innovantes pour accompagner la transition de nos sociétés au travers d'initiatives internationales et de projets dans plus d'une trentaine de pays, témoignant jour à près jour d'un autre possible chemin de développement au service d'une société à construire collectivement, plus humaine, plurielle et solidaire, porteuse de paix et respectueuse des biens communs de l'humanité.

ethiCarbon® une initiative internationale innovante comme point de départ

ethiCarbon Afrique® reprend la démarche et le calculateur d'ethiCarbon® une initiative internationale lancée par ENERGIES 2050 en 2012.

Par rapport aux initiatives existantes « de compensation carbone », ethiCarbon® a pour particularité de ne pas viser uniquement la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), mais de donner autant d'importance aux actions d'adaptation et de solidarité, tout en s'intéressant à l'implication sociétale de l'ensemble des acteurs sur le long terme.

ethiCarbon® propose une démarche complète comprenant notamment:

- la mise en œuvre de projets concrets d'atténuation permettant de réduire les émissions de GES ;
- la réalisation de projets d'adaptation visant une meilleure résilience de nos sociétés et territoires face aux effets présents et à venir du changement climatique ;

- l'accompagnement des changements de comportement au travers de diverses activités de solidarité et d'une implication sociétale et responsable sur le long terme (y compris la formation, la sensibilisation et le renforcement des capacités).

ethiCarbon® s'appuie sur un calculateur carbone inédit développé spécifiquement en accord avec les règles et les standards internationaux dans lequel chaque acteur a la possibilité d'estimer les émissions de GES associées à ses activités et de les équilibrer en

soutenant des activités de solidarité carbone qui seront mises en œuvre dans le cadre de l'initiative.

ethiCarbon Afrique® une démarche originale en Afrique et pour l'Afrique

ethiCarbon Afrique® a pour originalité de soutenir en Afrique à la fois des projets d'atténuation de gaz à effet de serre (par exemple, des installations utilisant des sources d'énergies renouvelables pour alimenter le réseau électrique au Togo ou des sites isolés au Niger ou encore des logements sociaux à haute performance énergétique au Bénin...) et des projets d'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques (par exemple, le soutien à une agriculture traditionnelle au Niger, la production de lait au Sénégal ou en Mauritanie ou encore l'accès à un enseignement de qualité pour les femmes afin de leur permettre de mettre en place des activités génératrices de revenus au Burundi...). En outre, ethiCarbon Afrique® accorde une importance particulière sur les projets portés par les femmes et/ou contribuant à l'émancipation féminine.

ethiCarbon Afrique® accorde une importance particulière aux projets mis en œuvre par et pour les femmes africaines ou prenant en compte la question du genre

Le point d'entrée d'ethiCarbon Afrique® est un calculateur disponible sur : <http://ethicarbon-afrique.org>, qui s'adresse aussi bien aux professionnels (collectivités locales, ONG, hôtels, autres entreprises) qu'aux particuliers. L'utilisateur peut choisir l'activité dont il veut calculer les émissions de gaz à effet de serre (on parle d'équivalent-carbone ou d'équivalent CO2) comme, par exemple, un voyage d'affaires, une nuitée d'hôtel, l'ensemble des émissions d'une entreprise ou d'une activité...). Le calcul peut se faire de façon détaillée pour une évaluation très précise ou de façon simplifiée mais néanmoins rigoureuse pour avoir une évaluation plus globale.

L'utilisateur est ensuite invité à « équilibrer » ses émissions en versant le montant correspondant. L'initiative ethiCarbon Afrique® a choisi de donner au CO2 une valeur correspondant non pas au prix du marché (très bas actuellement) mais à sa performance économique, sociale, environnementale et éthique. Le calcul de ce montant s'appuie sur la notion

d'« unité carbone dématérialisée ». Celle-ci est basée sur la comptabilisation rigoureuse, transparente et traçable des émissions de gaz à effet de serre évitées grâce à des projets concrets répondant aux normes internationales en termes de mesure de carbone (par exemple une centrale solaire à l'Ile Maurice). Chaque tonne de carbone évitée peut ensuite être vendue sur le marché selon les règles internationales en vigueur. Ainsi, il est possible pour les utilisateurs soumis à des obligations légales en matière de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre d'acheter via ethiCarbon Afrique® des tonnes de carbone réelles et certifiées, qui leur permettront de se conformer à leurs obligations.

Les autres utilisateurs peuvent opter pour un don à la place de l'achat des tonnes de carbone certifiées. Ce don sera alors défiscalisable (pour les contribuables européens). On parle alors de « carbone volontaire ». L'outil, facile d'utilisation et s'adressant à tous, a également pour ambition de contribuer à la solidarité carbone Nord-Sud en mettant en relation des acteurs des pays du Nord s'engageant volontairement dans la démarche, et les acteurs et les populations africaines qui bénéficieront des projets financés par le biais d'ethiCarbon Afrique®.

Un portefeuille de projets exemplaires existants et des acteurs majeurs des marchés carbone parmi les partenaires historiques

La SABER-ABREC met à disposition de l'initiative ethiCarbon Afrique® l'impressionnant portefeuille de projets d'énergies renouvelables réalisés ou en cours de réalisation de la FRAED (Facilité Régionale d'Accès à l'Energie Durable) qu'elle a créé. Ces projets ont été sécurisés financièrement par les différents mécanismes mis en place ces dernières années par la SABER-ABREC, qu'il s'agisse de financements traditionnels ou de financements issus du mécanisme de crowdfunding de la SABER. Le taux d'incertitude est donc quasi-nul. Pour proposer aux utilisateurs des tonnes de carbone certifiées selon des méthodologies reconnues, les partenaires-fondateurs d'ethiCarbon Afrique® collaborent avec ecosurafricaine (Aera Group). Ce dernier dispose du record de projets crédits carbone enregistrés sur le continent africain (25 projets). La société accompagne plus de 40 projets crédits carbone dans 17 pays pour un total de 30 millions de tonnes CO2 commercialisées. Ecosurafricaine a été



précurseur en enregistrant les premiers projets dans le cadre du Mécanisme de développement propre (MDP) de 9 pays africains (Sénégal, Côte d'Ivoire, Burundi, Maurice, Ghana, RDC, Togo, Sierra Leone et Madagascar).



Ecosurafrique/Aera Group approvisionnera l'initiative ethiCarbon Afrique® de crédits carbone réels africains de qualité de façon immédiate et transparente et au fur et à mesure de l'acquisition par les utilisateurs de crédits carbone des projets FRAED ou de ceux à venir réalisés par l'association ENERGIES 2050 ou la SABER-ABREC.

Les crédits sont issus d'un catalogue de projets existants ou en précommande pour des projets sur le point de délivrer. Aera Group dispose de comptes sur les différents registres (Markit / APX / UNFCCC) ce qui lui permet d'effectuer les opérations de retrait / annulation des crédits carbone acquis par les utilisateurs d'ethiCarbon Afrique® et de s'assurer qu'aucun double comptage ne puisse exister.

Les premiers projets d'atténuation choisis pour alimenter l'initiative ethiCarbon Afrique® en crédits carbone certifiés sont :

- Une petite installation d'hydroélectricité « au fil de l'eau » à Madagascar

- Une centrale solaire photovoltaïque à l'Île Maurice

- Un système de traitement des effluents d'une distillerie de canne à sucre en Ouganda

Pour en savoir plus, visitez : <http://ethicarbon.org/projets/>

Les fonds collectés sont ensuite utilisés pour le financement de nouveaux projets d'atténuation et d'adaptation sur le continent africain. Il s'agit notamment de projets d'énergies renouvelables, d'efficacité énergétique, d'adaptation et d'action sociale à l'attention des populations vulnérables et en particulier des femmes, mis en œuvre sur le continent africain et sélectionnés par le conseil d'administration de l'initiative ethiCarbon Afrique®

Les premiers projets d'adaptation s'inscrivant dans le cadre de l'initiative ethiCarbon Afrique® ont été mis en œuvre par la société AeraGoup (<http://aera-group.fr/activities/investment/>) et concernent la production et la fourniture de foyers améliorés au Ghana et en République Démocratique du Congo pour diminuer les besoins en bois de chauffe et contribuer à la lutte contre la pauvreté.

Une méthodologie éprouvée transparente, mesurable et vérifiable

Les projets utilisés de la FRAED ou ceux d'ecosur Afrique/Aera Group sont réalisés sans avoir

eu recours à des mécanismes carbonés alors même que selon les règles internationales, ils répondent pleinement aux critères dits « d'additionnalité » dans leurs pays de mise en œuvre. Ces projets, individuellement ou collectivement, correspondent à un volume de « crédits carbone » ayant potentiellement une valeur économique significative. Ces projets sont valorisés au travers d'ethiCarbon Afrique® en partenariat avec les acteurs de la certification carbone traditionnels selon un processus par étapes transparent, mesurable et vérifiable.

Etape 1 – Calcul de la « valeur » carbone des projets existants selon un processus transparent et conforme aux règles internationales (méthodologies carbone CCNUCC ou méthodologie carbone volontaire).

Etape 2 – Mise en place d'une « unité carbone dématérialisée » correspondant à une quantité donnée de CO2 tout en restant dans la limite du volume total mesuré de carbone généré par les projets réels existants ou à venir.

Etape 3 – Mise en vente sur la plate-forme d'ethiCarbon Afrique® des « unités de carbone dématérialisées » à un prix fixé pour collecter des fonds afin de mettre en œuvre de projets d'atténuation et d'adaptation.

Etape 4 – Conception et mise en œuvre de nouveaux projets. Utilisation des fonds obtenus pour financer ou contribuer à compléter le financement de nouveaux projets, qu'il s'agisse de projets d'atténuation, d'adaptation ou solidarité carbone.

ethiCarbon Afrique® ... une initiative pour qui ?

Les tonnes de carbone mises en vente au travers d'ethiCarbon Afrique® sont certifiées et peuvent être utilisées aussi bien par des citoyens et entreprises ordinaires dans le cadre d'une démarche éthique, que par des organisations ayant des obligations légales en termes de réduction de leurs émissions de GES.

ethiCarbon Afrique® s'adresse à tous les acteurs qu'il s'agisse :

- des « obligés » des marchés carbone pour remplir leurs obligations légales avec tonnes de carbone réelles, traçables et certifiées ;

- des acteurs porteurs d'une démarche volontaire (particuliers, institutions financières, entreprises, collectivités, associations, hôteliers, voyageurs d'affaire...) voulant limiter l'impact social et environnemental de leurs activités (trajets, événements, séjours touristiques, etc.) ;

- des citoyens ou professionnels désireux d'accompagner la mise en place de projets d'adaptation et de solidarité concrets en Afrique.

ethiCarbon Afrique® ... comment ça marche ?

Le point d'entrée de l'initiative est un outil se présentant sous forme de calculateur. L'utilisateur choisit tout d'abord le type d'activité pour lesquelles il veut calculer les émissions correspondantes. Les citoyens

peuvent, par exemple, s'intéresser aux gaz à effet de serre émis par leur maison ou appartement, ou celles produites par leurs vacances à l'étranger. Un professionnel pourra calculer les émissions produites lors d'un événement qu'il a organisé ou

celles produites à l'occasion d'un déplacement d'affaire ; un hôtelier ses émissions à l'année ou celle correspondant à une nuitée, etc.

Après avoir évalué ses émissions grâce au calculateur, qui lui propose un calcul détaillé ou simplifié, l'utilisateur particulier ou professionnel est invité à réduire ses émissions de gaz à effet de serre et à faire un don correspondant à ses émissions (ou d'un montant de son choix) pour soutenir la mise en place de projets concrets en Afrique.

ethiCarbon Afrique® est compatible avec des financements institutionnels publics ou privés, des financements via des plateformes de crowdfunding ou des dons directs via sa plateforme de paiement en ligne.

Comment est établi le prix du carbone dans ethiCarbon Afrique® ?

L'approche d'ethiCarbon® s'appuie sur la notion d'« unité carbone dématérialisée » qui donne une valeur modulable au carbone au regard de sa performance économique, sociale, environnementale et éthique. Elle propose à chacun d'avoir une démarche solidaire basée sur une mesure de l'empreinte carbone d'une activité au plus près de la réalité du quotidien de chaque utilisateur.

Le prix fixé est un prix « éthique et solidaire » (actuellement 1,5 euros pour 50 kg de CO2 soit



30 €/tonne) qui est volontairement différent des prix observés sur les marchés carbone réglementés pour permettre de financer des projets concrets d'adaptation et d'atténuation.

Une exigence de transparence de la collecte à l'utilisation des dons

L'ensemble du dispositif s'appuie sur l'utilisation de méthodologies qui, sur le fonds et sur la forme, sont transparentes, reconnues au niveau international et indépendantes de la SABER-ABREC ou d'ENERGIES 2050. Cette transparence a pour vocation d'éviter tout possible double comptage et toute possible suspicion.

L'ensemble de la chaîne du diagnostic, de la collecte et de la mise en œuvre de projets ou d'activités est transparent et répond aux critères de Mesure, Notification et Vérification (MNV) tels que formulés dans le cadre des actions qui découlent de la mise en œuvre de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC).

ethiCarbon Afrique® s'appuie sur les principales méthodologies carbone des marchés des obligés (méthodologies sous couvert de la CCNUCC) et du marché volontaire (VCS VerifiedCarbon Standard, Gold Standard).

La chaîne est vertueuse et respecte la transparence et les règles les plus strictes d'audit. La transparence se décline au niveau :

1. de l'ensemble des fonds collectés ;
2. des méthodologies utilisées ;
3. de l'utilisation des fonds collectés/mobilisés pour un projet donné.

Au-delà des modalités classiques de prise en charge des frais spécifiques pour le fonctionnement de



l'initiative (personnel dédié, mise à jour du calculateur ethiCarbon®, actions de communication, analyse des projets...) les fonds seront intégralement utilisés à parts égales pour la mise en œuvre de projets concrets et mesurables d'atténuation et d'adaptation, dans un esprit permanent de solidarité.

ethiCarbon Afrique® dispose d'un conseil de gouvernance qui est le garant des objectifs de l'initiative, de la transparence des méthodologies utilisées et de la réalité des projets d'énergies renouvelables, d'efficacité énergétique et de solidarité carbone réalisés. Les membres sont des personnalités africaines et internationales connues et reconnues notamment pour leurs messages éthiques.

Les partenaires en quelques mots

La SABER-ABREC(www.saber-abrec.org)



La Société Africaine des Biocarburants et des Energies Renouvelables (SABER) (en anglais : AfricanBiofuel and RenewableEnergyCompany - ABREC) est une organisation panafricaine ayant son siège à Lomé, au Togo. Créée en 2010, elle compte 15 Etats africains dans son capital (Bénin, Burkina Faso, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Léone, Tchad et Togo) et 6 institutions financières (BIDC, BOAD, ECOBANK, FAGACE, IEI et NEXIM BANK). Elle se consacre à la promotion et au financement des projets d'énergie renouvelable et de l'efficacité énergétique dans les secteurs public et privé ; le transfert de nouvelles technologies vertes pour le développement des industries des énergies renouvelables ; et le renforcement des capacités et les conseils aux gouvernements et au secteur privé pour tirer le maximum d'avantages des marchés d'énergies propres et du carbone.

Rejoignez-nous pour contribuer ensemble aux nécessaires changements à mettre en œuvre...

En savoir plus et nous contacter :

Stéphane POUFFARY

Fondateur & Président d'Honneur – Directeur Général de l'association ENERGIES 2050
stephane.pouffary@energies2050.org
www.energies2050.org • +33.(0)6.80.31.91.89
<http://ethicarbon-afrique.org>
contact@ethicarbon-afrique.org



L'association ENERGIES 2050 (www.energies2050.org)

Réseau international d'échanges depuis 2007, ENERGIES 2050 est devenue, le 22 avril 2011, une association française sans but lucratif travaillant exclusivement dans l'intérêt général. L'association intervient en France et à l'étranger sur les questions associées au développement durable, au changement climatique, aux défis environnementaux et énergétiques. L'association est engagée dans la mise en œuvre de la Grande Transition, qu'il s'agisse de la transition énergétique ou de la mise en mouvement d'une société plus humaine, plurielle et solidaire, porteuse de paix et respectueuse des biens communs de l'humanité. ENERGIES 2050 rassemble, à ce jour, des citoyens, des experts et des partenaires d'une cinquantaine de nationalités et mets en œuvre des projets dans une trentaine de pays. L'association désire notamment replacer une approche énergétique en accord avec les principes de l'écodéveloppement au cœur de l'action citoyenne en promouvant la maîtrise de la demande en énergie et les énergies renouvelables.

Ouvrir des portes, démultiplier les moyens d'agir et susciter des partenariats propices à l'action

ethiCarbon Afrique® c'est ce partage d'humanité indispensable à la transformation de nos sociétés. C'est s'attaquer résolument aux défis rencontrés par l'Afrique. Petite pierre à la nécessaire construction collective, résolument facile d'utilisation et s'adressant à tous, ethiCarbon Afrique® a également pour ambition de contribuer à la solidarité carbone Nord-Sud et Sud-Sud en mettant en relation des acteurs ici et ailleurs s'engageant volontairement dans la démarche, et des acteurs et des populations africaines qui bénéficieront des projets financés par le biais d'ethiCarbon Afrique®. Afrique Environnement Plus est un partenaire de la première heure d'ENERGIES 2050 et ethiCarbon Afrique®. Ensemble les deux institutions sont en train de mettre en place un programme d'activités spécifiques qui comprendra notamment des actions de renforcement de capacités. Fidèle à leurs objectifs sociaux, il s'agit de démultiplier les moyens d'actions et d'inviter le plus grand nombre à se mobiliser.

ethiCarbon Afrique® ne peut rien sans chacun d'entre vous, d'entre nous.



ethiCarbon afrique®

POUR UNE AFRIQUE EN TRANSITION ÉNERGÉTIQUE, RÉSILIENTE ET SOLIDAIRE.



Initiative SABER-ABREC & ENERGIES 2050

www.ethicarbon-afrique.org - contact@ethicarbon-afrique.org





NO COMMENT...

LA MANGROVE DE LANDANA, dans l'embouchure du fleuve SHILOANGO au Cabinda en Angola



Interview

**Agostinho TCHICAIA,
Secrétaire Exécutif de
l'initiative transfrontalière du
Mayombe**



Dans le cadre de la mise en œuvre du projet transfrontalier du Mayombe, Afrique Environnement Plus s'est rapproché du Secrétariat exécutif de ce projet en vue de s'acquiescer de l'état d'avancement de cette initiative transfrontalière.



**Agostinho TCHICAIA,
Secrétaire Exécutif
de l'initiative
transfrontalière du
Mayombe**

Afrique Environnement Plus : Comment pouvez-vous nous présenter de manière simplifiée le projet transfrontalier du Mayombe ?

Monsieur Agostinho TCHICAIA : L'initiative transfrontalière du Mayombe est une plate-forme de dialogue que les états membres qui ont en commun la forêt transfrontalière du Mayombe ont voulu mettre en place pour fédérer leurs efforts en vue d'assurer la conservation de la biodiversité, la coopération en soi et aussi aider les populations environnantes à améliorer leurs conditions de vie.

Quelles sont les activités qui de-

vraient sous-tendre ce partenariat pour pouvoir atteindre les objectifs qui ont été fixés ?

Comme activités au départ, il fallait mettre en place toutes ces plates-formes de coopération c'est-à-dire permettre que les acteurs clés de part et d'autre puissent coopérer pour qu'ils puissent échanger de façon à conserver et à préserver cet écosystème. C'est pour cela avec l'aide de l'UICN, des études stratégiques ont été élaborées. Un plan stratégique orientant la planification opérationnelle du processus de création des aires protégées transfrontalières a été adopté en février 2013 par les pays concernés. Depuis l'année passée, nous avons élaboré avec l'aide de la FAO, un plan régional pour la gestion et l'usage des ressources naturelles au niveau de la sous-région. Ce sont tous ces éléments qui

permettront que demain avec la mise en place de la COGEMA (Commission pour la Gestion du Mayombe), les Etats et les partenaires puissent œuvrer en faveur des objectifs qui étaient à la base de la création de l'initiative des forêts du Mayombe. Il va sans dire aussi que la grande préoccupation durant ce temps a été la mise en œuvre des activités sur terrain pour réduire la pression exercée par l'homme sur l'écosystème, notamment, la gestion du Conflit homme-faune, l'usage des variétés améliorées de manioc et banane, l'élaboration des Plan d'Action Communautaire pour la Gestion des ressources naturelles.

Comment peut-on apprécier à ce niveau l'implication des différentes parties prenantes dans cette initia-

tive en termes de contribution et qu'est ce qui peut sous-tendre les difficultés rencontrées actuellement?

Nous pouvons dire qu'il y a la volonté politique des Etats membres mais, il faut aussi comprendre que l'environnement n'est pas à tout temps une priorité au sein des Etats, ce qui a constitué une difficulté ; d'où nous étions obligés de passer du simple Mémoire de Coopération à un nouvel Accord de Coopération, instituant la COGEMA dont le texte sera plus contraignant. En fait, il ya un entendement entre l'UICN et le PNUE qui étaient respectivement facilitateurs technique et financier de ce projet, qu'il faut un financement non seulement qui viendrait des Etats membres mais aussi qui pourrait venir des tierces personnes, pourquoi pas du secteur privé ou des bailleurs de fonds. Aujourd'hui l'Angola supporte une bonne partie de nos besoins...

Quels sont vos projets à venir et que faites-vous actuellement pour rendre plus opérationnelle votre feuille de route ?

Nous nous sommes attelé d'octobre 2013 à décembre 2015 à faciliter un processus de planification stratégique et de développement institutionnel pour doter aux pays de la région du Mayombe d'un cadre d'actions convergent au niveau national et régional. Au niveau du site pilote, en Angola, la feuille de route a contribué au renforcement des capacités des acteurs locaux dans l'expérimentation de la gestion participative des ressources naturelles et a facilité l'élaboration des plans d'actions communautaires qui visent à contribuer à la problématique de gestion durable des ressources forestières du Mayombe, ainsi qu'à la réduction de la pauvreté et de la vulnérabilité des communautés résidentes. L'approche « Champ-Ecole Paysan » a contribué à vulgariser les bonnes pratiques agricoles et forestières et à mettre en place des conditions favorables à l'apprentissage par l'observation et la pratique. Donc, nous avons vulgarisé une boîte à outils au Cabinda et nous sommes entrain d'essayer avec une agriculture dite de conservation de façon que l'on puisse réduire la pression sur les ressources forestières parce que nous utilisons des variétés de manioc, de banane à haut rendement par hectare alors que les variétés actuelles sont de moindre performances

Ce sont des activités avec une certaine visibilité que nous sommes entrain de mener et ces activités seront répliquées dans les trois autres pays. Nous pensons que le plan d'action sous régional aidera à développer des synergies entre acteurs, d'améliorer le caractère intersectoriel de la gestion de ce paysage transfrontalier et de suivre les progrès réalisés vers la conservation de la biodiversité. Il sera décliné dans chaque pays sous la forme d'un programme national de conservation et l'utilisation durable des écosystèmes forestiers du Mayombe.

De l'autre côté, nous pensons qu'une des priorités que nous avons est de finalement parachever les études socio-économiques du côté du Gabon, c'est-à-dire, faire la délimitation de ce qui serait partie de Mayoumba au niveau du Gabon. Nous profitons de cette opportunité pour remercier la Présidente du Comité transfrontalier des ministres, Madame Maria de Fátima JARDIM, qui de part sa clairvoyance a su négocier le financement auprès de la FAO, de telle sorte que nous puissions travailler de façon à rendre opérationnel cet accord, mais aussi remercier les autres ministres des pays membres. Nous pensons que le Mayombe pourrait être un vrai modèle pour le dialogue et nous sommes entrain de tout faire pour qu'avec l'aide des bailleurs de fonds, surtout des facilitateurs du PNUE, nous puissions nous retrouver le plutôt possible pour conclure la signature du nouvel accord mais aussi la signature d'une nouvelle feuille de route.



Quelle est l'implication et le rôle que peuvent jouer les bailleurs de fonds dans l'initiative du Mayombe ?

Nous sommes convaincus que l'implication des bailleurs des fonds passent par le financement de la nouvelle feuille de route. Ils doivent jouer un rôle primordial en facilitant par leur action, la mise en œuvre des synergies entre Communautés locales et Gouvernement en vue d'allier conservation et développement... Comme vous le savez nous sommes dans une région où la population d'environ un million est à majorité pauvre et au même moment nous avons à l'esprit ce grand défi, mettre main dans la main Conservation de la biodiversité et exploitation rationnelle des ressources naturelles en vue d'assurer la durabilité... Les bailleurs doivent nous aider à ce que la nouvelle feuille de route du plan sous régional qui a été élaborée depuis en 2015 soit financée.

Propos recueillis par Raoul SIEMENI



FSC

Premier atelier régional sur les Hautes Valeurs de Conservation

Le Forest Stewardship Council, FSC a organisé du 15 au 18 Juin à Brazzaville en République du Congo, le premier atelier du groupe de travail régional sur le thème : " préparer au développement des lignes directrices FSC pour les HVC des forêts du Bassin du Congo".

Animé par plusieurs experts internationaux en matière de Paysages Forestiers Intact (PFI), ce premier atelier de travail avait pour objectif d'aboutir à une vision claire et consensuelle des membres du groupe de travail régional sur les Hautes Valeurs de Conservation, notamment sur : les concepts HVC et Paysages Forestiers Intacts (PFI) ; le produit final attendu - les lignes directrices FSC pour les HVC des forêts du Bassin du Congo ; et enfin le plan de travail à suivre pour leur développement. Les objectifs spécifiques de cet atelier étaient : la Formation sur le concept HVC, expériences partagées et son application dans le Bassin du Congo ; l'Introduction aux PFI ; la Discussion et la validation du plan de travail, des procédures et des résultats attendus; la Définition des contributions scientifiques nécessaires; et l'Affinement de la stratégie pour les prochaines étapes.

Rappelons que le FSC est une ONG internationale qui a pour mission de promouvoir une gestion responsable des forêts. Installée au Congo depuis 2014, elle a développé un certain nombre de standards qui se résument en un ensemble de dix principes de critères et d'indicateurs et dans cet ensemble, il y a un principe qu'on appelle Haute Valeur de Conservation qui concerne le principe 9 du FSC. Le concept Paysages Forestiers Intacts, est une notion nouvellement intégrée par le FSC et qui vise à promouvoir une plus grande protection des écosystèmes forestiers dans les concessions forestières qui sont certifiées FSC.

En Afrique centrale, on dénombre deux entreprises certifiées FSC (CIB et IFO) au Congo, trois entreprises au Cameroun et trois au Gabon, ce qui fait un total de 5 milliards et demi de forêts certifiées FSC dans le Bassin du Congo.

Ce groupe de travail s'est essentiellement focalisé sur le principe 9 relatif aux Hautes Valeurs de Conservation, parce qu'au niveau international il y a ce qu'on appelle les indicateurs génériques. Ces indicateurs génériques internationaux doivent être traduits en standards nationaux et donc, le groupe national de travail Bassin du Congo voudrait aider les différents groupes de développement de standards nationaux en leur donnant quelques directives sur comment affiner les critères et les indicateurs du principe relatif aux Hautes Valeurs de Conservation. Ce qui est une valeur ajoutée pour les entreprises, car cela démontre que ces dernières gèrent de façon responsable leurs concessions forestières en respectant les standards relatifs à la légalité, aux droits des travailleurs, des populations et des communautés locales et à la gestion de l'environnement.

Le FSC travaille en collaborations avec les trois chambres d'intérêt de la forêt, à savoir : la chambre environnementale qui regroupe le WWF, le WCS, le WRI ; la chambre économique qui regroupe les gouvernements, la commission des forêts d'Afrique centrale et le gouvernement de la République du Congo ; et la chambre sociale qui est constituée par les représentants des populations locales et autochtones.

Un appel est lancé à toutes les entreprises soucieuses de la préservation du patrimoine forestier, du bien-être des populations qui vivent autour de leurs concessions forestières, de s'intéresser davantage à ce label FSC afin d'avoir aussi une image importante sur le marché international du bois.

Marie Danielle NGO NGUE



AFRIQUE CENTRALE

Grandes conclusions de la session extraordinaire du conseil des Ministres de la COMIFAC

Vers la mise en application des dispositions de l'article 20 du Traité COMIFAC relatives à la perte de droit de vote - Vers une nouvelle Présidence en exercice de la COMIFAC et le renouvellement du personnel statutaire de la COMIFAC - Un plan d'action pour la mise en œuvre des accords de Paris dans le Bassin du Congo adopté - L'organisation du troisième sommet des Chefs des chef d'Etat de la COMIFAC en Guinée Équatoriale se précise

Kinshasa, le 12 mai 2016. Sous le haut patronage du Président de la République Démocratique du Congo, Son Excellence Joseph KABILA KABANGE et sur invitation du Ministre de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme du Burundi, Président en exercice de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) s'est tenue le 12 mai 2016 à Kinshasa une session extraordinaire du Conseil des Ministres en charge de l'Environnement et des Forêts des pays membres de la COMIFAC.

L'objectif principal de cette session extraordinaire des Ministres était d'une part, de décider des modalités opérationnelles pour la mise en œuvre des décisions de la CdP-21 de Paris, et d'autre part, d'examiner

certaines sujets prioritaires pour la vie de l'institution.

Ont répondu à l'invitation : le Burundi, le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée Équatoriale, la République Centrafricaine, la République Démocratique du Congo (RDC), le Tchad, ainsi que les représentants des institutions, initiatives sous régionales, organisations internationales à l'instar de la CEEAC, la CEFDHAC, la Coopération Française, la Facilitation de l'Union Européenne du PFBC, GIZ, UICN, GVTC, Projet REDD+.

Plusieurs allocutions ont marqué la cérémonie d'ouverture. Entres autres celle de l'Ambassadeur Chef de Délégation de l'union Européenne en RDC, de Monsieur le Facilitateur du PFBC, du représentant du Secrétaire Général de la CEEAC, du représentant du Président en exercice de la COMIFAC et de Monsieur le Ministre de l'Environnement, Conservation de la Nature et Développement Durable de la République Démocratique du Congo, représentant le Premier Ministre, chef du Gouvernement.

Les points spécifiques inscrits à l'ordre du jour ont été examinés à huis clos par les ministres. A la clé des échanges fructueux, des recommandations et résolutions ont été formulés par les Ministres. Ces résolutions portaient sur :

- Le Rapport annuel d'activités 2015 de la COMIFAC,
- Les rapports d'audit financier et comptable et les rapports de contrôle interne de la COMIFAC pour les exercices 2014 et 2015

- La situation de financement et du personnel de la COMIFAC,
- Des modalités de sélection du personnel statutaire de la COMIFAC
- Le décryptage de l'Accord de Paris sur le Climat,
- L'analyse des Contributions Prévue Déterminées au niveau National (CPDN/INDC),
- Les négociations pour les futures échéances de négociation climat et la prochaine conférence de Bonn,
- Le Plan d'actions sur la mise en œuvre de l'accord de Paris sur le Climat et des CPDN/INDC

Au terme de cette session extraordinaire du conseil des Ministres, organisé avec l'appui de la Facilitation Européenne du PFBC), de la Norvège, de l'Agence Française de Développement (AFD), de la Coopération Technique allemande (GIZ) et du Fonds pour l'Environnement Mondial/Banque Mondiale à travers le projet régional REDD, le conseil a vivement remercié la RDC qui a bien voulu abriter cette session extraordinaire Selon les dispositions en vigueur, la prochaine session du conseil des Ministres s'oriente vers le Rwanda. Des pourparlers seront organisés par Le Secrétariat Exécutif et avec les autorités Rwandaises pour confirmer leur intérêt à abriter cette rencontre et prendre la relève pour la présidence en exercice de la COMIFAC.

A propos de Royal Air Maroc

Présente depuis sa création (en 1957) en Afrique, Royal Air Maroc est une compagnie aérienne leader en Afrique.

Forte d'une expérience de 60 ans aujourd'hui, et grâce à son Hub international basé à Casablanca, Royal Air Maroc relie le monde par sa présence sur les 4 continents et offre à ses clients un réseau de plus de 1500 connexions hebdomadaires vers l'Europe, l'Afrique, l'Amérique et l'Asie.

Avec une flotte jeune composée de 53 appareils, elle dessert 87 destinations dans le monde et transporte plus de 6 millions de passagers par an.

De plus, Royal Air Maroc compte parmi les compagnies leader en Afrique et constitue un partenaire de référence pour les plus grands opérateurs dans le domaine du transport aérien et de l'industrie aéronautique. Royal Air Maroc couvre plus de 80 destinations à travers le monde et 10 destinations à l'intérieur du Maroc avec sa filiale RAM EXPRESS, et œuvre pour offrir à ses clients toujours plus de destinations. Dans ce cadre, la compagnie a ouvert au cours de l'année 3 nouvelles lignes Gibraltar, Ndjamena et Abuja.

Pour accompagner le développement de son réseau, Royal Air Maroc a acquis, en novembre 2014, 4 nouveaux avions de nouvelle génération, modernes et plus écologiques, de type Embraer 190. Royal Air Maroc vient d'acquérir en 2015 deux Boeing 787 Dreamliner

Avec son programme de fidélisation Safar Flyer, développé depuis 1995, Royal Air Maroc offre à ses clients adhérant au programme un service personnalisé et haut de gamme, leur permettant d'accéder à des billets d'avion gratuits et d'autres avantages en fonction du nombre de miles accumulés. Royal Air Maroc, compagnie nationale citoyenne et vitrine du Maroc, œuvre au service du développement économique et social et pour le rayonnement culturel du continent africain sur le plan international. Dans ce sens, elle apporte son soutien dans le mécénat et dans les domaines humanitaires, culturels et sportifs par la participation à des événements sélectionnés selon des critères fondés sur la stratégie et la mission de l'entreprise..

Acteur majeur pour le développement de l'Afrique

Royal Air Maroc renforce son ancrage dans le continent. En 2014, le trafic de la compagnie en Afrique a enregistré une croissance remarquable. Il a atteint 1,3 million de passagers, en hausse de 16,7 % par rapport à 2013.

Afin de consolider son positionnement sur ce marché à fort potentiel, Royal Air Maroc étend son réseau et développe une offre de services adaptée aux besoins de la clientèle africaine (réaménagement du programme des vols, rénovation des infrastructures de transit, recrutements d'équipes multiculturelles...).

Royal Air Maroc contribue ainsi au développement économique et social des pays desservis. L'ouverture de lignes et le renforcement des liaisons aériennes existantes permettent de créer une dynamique économique et sociale dans ces pays.

Royal Air Maroc en chiffres

- 6,2 millions de passagers transportés
- 1 500 vols par semaine vers 87 destinations dans le monde
- 33 destinations en Afrique
- 8 ans : âge moyen de la flotte en exploitation
- Taux de ponctualité : 80 %
- 53 avions en exploitation
- 3 000 employés



COP 22 au MAROC

7 au 18 Novembre 2016



RENDEZ-VOUS A
Ocre à Marrakech



**LE GUIDE
D'AFRIQUE**

www.leguidafrique.com

contact@leguidafrique.com

**VOTRE ANNUAIRE PROFESSIONNEL
DES VILLES AFRICAINES**